



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

**Bulletin**  
**de**  
**documentation**

**5/1978**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

## SOMMAIRE

L'Ouverture de la 33 <sup>e</sup> Foire de Luxembourg . . .	1
Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la 33 <sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies	6
Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances et Gouverneur du Fonds Monétaire Inter- national et de la Banque Mondiale, à l'assemblée annuelle . . . . .	9
Der Finanzplatz Luxemburg : Entstehen, Tätigkeit u. Zukunftsperspektiven des Euromarkts . . . .	12

# L'Ouverture de la 33<sup>e</sup> Foire de Luxembourg

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, à l'occasion de l'inauguration de la 33<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, le 7 octobre 1978.

Monseigneur,

C'est avec fierté que nous pouvons relever que pour la troisième fois un Membre de Notre Famille Souveraine assiste à cette inauguration de la Foire d'Automne.

Ceci prouve tout l'intérêt que Votre Auguste Famille n'a cessé de porter à notre économie nationale et plus particulièrement à nos grandes manifestations commerciales.

Ceci confirme par ailleurs, s'il en était encore besoin, que Vous, Monseigneur, avez délibérément choisi de suivre la voie tracée dans ce domaine par Feu Votre Oncle Son Altesse Royale le Prince Charles.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Voilà donc revenu le moment de prendre le pouls de notre économie nationale. Par les temps présents, les erreurs de parcours peuvent rapidement devenir catastrophiques; pour les éviter il convient donc plus que jamais d'être bien et objectivement informé. C'est ce que je vais m'appliquer de faire avec autant d'exactitude que possible et autant de rigueur que nécessaire. Les débats budgétaires qui commenceront dans 5 semaines nous amèneront à aller plus loin dans l'analyse et la discussion que ne le permet ce bref survol. Quant au temps des bilans, des comptes-rendus, il s'ouvrira en 1979 avec le discours sur l'Etat de la Nation.

## Bilan économique

### *Optique internationale*

Au cours du premier semestre de 1978, si tant la demande que la production ont augmenté dans les pays industrialisés, nous retenons qu'en Europe occidentale la croissance est demeurée stagnante et de toute façon insuffisante pour réduire le chômage élevé. En République Fédérale d'Allemagne p. ex. on est unanimement d'avis que le chômage ne peut diminuer aussi longtemps que la croissance ne dépasse pas 3,5%.

Dans leur dernier rapport, les experts de l'O.C.D.E. rappellent la nécessité de créer les conditions permettant d'accélérer la croissance et de diminuer le chômage.

Cette exigence devient évidemment difficile à rencontrer dans une période où l'industrie requiert un remodelage en profondeur dans toute une série de

branches, où les termes de l'échange se dégradent, où s'intensifient le chômage et le sous-emploi et où les mesures envisagées à Brème et à Bonn demandent des délais d'ajustement et de mise en œuvre cohérente.

L'espoir s'accroche maintenant en Europe à une coopération monétaire plus poussée, elle-même couplée à une politique économique concertée et à une relance de la croissance suivant les moyens dont la mise en œuvre est propre aux pays concernés.

### *Optique nationale*

Dans l'optique nationale, le fait marquant au 1<sup>er</sup> semestre de 1978 a été le redressement de la demande étrangère sous l'impact des exportations sidérurgiques.

La production industrielle a été en hausse, ainsi qu'en témoigne la progression de 5% de l'indice afférent. Ce chiffre est la résultante d'évolutions contradictoires.

La stabilisation dans la construction et dans le secteur tertiaire, l'expansion des banques, la légère reprise dans les transports intérieurs — bien que cette dernière soit liée à la reprise sidérurgique — sont à retenir comme des points positifs.

On admet actuellement qu'un taux de croissance en volume du PIB de l'ordre de 2% sera réalisé en 1978, contre moins de 1,5% en 1977; tout ceci pourra au mieux nous permettre de revenir au cours de l'hiver au niveau où nous nous trouvons il y a quatre ans, notre pays ayant connu en 1975 une diminution du PIB en volume de l'ordre de 9% par rapport à 1974.

Dans le domaine des prix, le taux intraannuel de septembre 1978/77 a été de +3,2%, ce qui documente l'accalmie atteinte antérieurement. Le taux a même été de 2,4% en juillet passé; il ne s'agit point depuis d'un renversement de la tendance, des facteurs de baisse étant intervenus en août et septembre 1977.

Je tiens à souligner qu'en juillet 1978 nous avons enregistré un minimum record, ceci surtout si l'on considère les taux atteints par d'autres pays industrialisés, je vise ici particulièrement les pays à monnaies fortes, à savoir la Suisse et l'Allemagne.

Obtenir la 2<sup>e</sup> place dans la Communauté, voire pour les pays occidentaux cautionne le sérieux de notre politique et montre que l'instrument de mesure n'est pas aussi mauvais que certains ont bien voulu le prétendre.

Quant aux prévisions pour l'année 1979, elles sont fort aléatoires puisque nous restons largement tributaires de la situation dans la Communauté, nous espérons pourtant ne pas dépasser une augmentation de l'ordre de 3,5%.

Les indications globales que je viens de citer, sont à nuancer du moment qu'on juxtapose les améliorations constatées et les points faibles.

Ainsi l'indice général de la production industrielle, je l'ai dit tantôt, a progressé pour les 7 premiers mois de 1978 de 5%, la reprise étant imputable à l'impact de la production sidérurgique.

Dans ce dernier secteur, on peut enregistrer pour les huit premiers mois de l'année en cours une production de 3 243 919 t, ce qui représente une progression de 13,5% par rapport aux 2 857 295 t produites dans la période correspondante de l'année dernière.

Interprétation controversée, il s'agit plutôt d'une poussée qui ne signifie pas nécessairement une reprise acquise. D'ailleurs, nous risquons bientôt d'avoir à affronter un nouveau problème, car plusieurs pays réagissent mal aux importations accrues, notamment les Etats-Unis.

Ces réactions auraient malheureusement une grande influence pour ce qui est de la situation des commandes, domaine dans lequel on notait au 1<sup>er</sup> trimestre de 1978 une hausse de 17,8% de commandes nouvelles. L'afflux de ces mêmes commandes s'est déjà essoufflée au 3<sup>e</sup> trimestre. L'amélioration toute relative donc dans l'ensemble, ne pourra pas se maintenir, si les perspectives évoquées plus haut se réalisent.

Comme le volume de travail presté a reculé de 11,7% par rapport à une production pondérée en augmentation de 12,5%, d'où on peut conclure à un gain certain de productivité.

Le chiffre d'affaires, toujours au 1<sup>er</sup> semestre de 1978, a augmenté de 7,1% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'année dernière.

La situation dans la sidérurgie reste peut satisfaisante. Trop de gens refusent encore d'admettre que le monde a changé; c'est là cependant un fait acquis contre lequel nous ne pouvons guère grand chose. Mieux vaut donc être conscient de la réalité économique.

Les indices d'activité dans le secteur de la construction témoignent d'une stabilisation pour les 7 premiers mois de 1978. L'indice de la construction (gros œuvre et génie civil) a augmenté de 1,7% par rapport à la période correspondante de 1977. L'expansion du bâtiment a été plus rapide que celle du génie civil (+2,6% contre +0,1%).

L'évolution du chiffre d'affaires a été en progrès de 10,3%, état de choses qui, compte tenu de la hausse des prix à la construction de quelque 4%, documente à la fois une reprise temporaire en termes de volume et une timide amélioration de la productivité.

Dans ce secteur nous espérons une stabilisation, au mieux une légère croissance; nous n'attendons cependant pas le retour de taux de croissance comme nous les avons connus il y a 10 ou même 5 ans.

Dans le secteur financier, l'expansion continue. Fin août 1978, on enregistrait 98 établissements ban-

caires. La somme des bilans a atteint 2309 milliards de francs fin juillet 1978 en progression de 20,9% par rapport aux 7 premiers mois de 1977.

L'emploi dans le secteur en cause s'élève à 6463 personnes en juin 1978, l'accroissement par rapport à juin 1977 étant de 338 unités, soit de 5,5%. Relevons que dans ce secteur 25% des employés sont des étrangers, ce qui prouve, d'une part, que nous n'avons pas assez de Luxembourgeois de formation suffisante et, d'autre part, que le Gouvernement grand-ducal n'a certes pas versé dans une politique xénophobe.

Notre pays est particulièrement dépourvu de matières premières avec pour résultat que nous les importons à des prix forts; les coûts salariaux sont eux aussi fort élevés, notre instrument de travail est vieilli et nos capacités de production sont insuffisamment utilisées.

Quant aux partenaires susceptibles d'être intéressés à nos produits, nous nous trouvons souvent face à des pays désireux certes d'acheter, mais totalement impécunieux, à moins qu'ils ne cherchent des opérations de troc, auxquelles notre économie ne se prête guère.

Ne pouvant modifier notre dépendance en matières premières, nous devrons garantir notre approvisionnement à bas prix et, par ailleurs, freiner la croissance de nos coûts de production, sinon nous disparaîtrons du marché!

L'indice de la production industrielle en volume a reculé de 2,3%. L'évolution des indices du volume du travail presté et des chiffres d'affaires a également été négative avec une diminution de respectivement 5,4 et 0,5%.

Parmi les branches où l'indice de la production montre une régression, on citera notamment:

— la transformation des métaux	—2,3%
— le caoutchouc	—0,5%
— la transformation des matières plastiques — la production de fibres artificielles et synthétiques	—2,0%
— les aliments, boissons, tabacs	—2,3%

Ces dernières branches souffrent plus que d'autres des fluctuations saisonnières.

Quant à la situation de l'emploi, elle demeure préoccupante. A l'heure actuelle, le nombre des chômeurs dans la CEE s'élève à env. 6 millions de personnes, ce qui représente 5,5% de la population active.

La Belgique vient en tête avec 344 000 chômeurs, c'est-à-dire plus de 9%, suivie de l'Irlande avec 96 700 sans travail (8,6%), de l'Italie avec 1 500 000 de chômeurs (7%), du Royaume-Uni avec plus de 1 600 000 chômeurs (plus de 6%), du Danemark avec plus de 151 000 chômeurs (5,9%), de la France avec plus de 1 094 200 chômeurs (5%), des Pays-Bas avec plus de 203 000 chômeurs (environ 4,5%), de la R.F.A. avec 900 000 chômeurs (4,3%) et en dernière position le Luxembourg avec 1161 demandeurs d'emplois dont 402 chômeurs complets indemnisés.

Il faut toujours craindre que la situation du marché de l'emploi se dégrade chez la plupart de nos voisins dans les mois à venir et ce mouvement semble malheureusement appelé à s'amplifier malgré les nombreuses et diverses mesures prises par les gou-

vernements concernés. Un institut allemand spécialisé vient de prédire une augmentation sensible du chômage jusqu'en 1984.

Pour ce qui est de la situation au Grand-Duché de Luxembourg, nous avons enregistré les premiers mois de l'année des progrès sensibles en ce qui concerne la diminution du nombre de demandeurs d'emploi, de chômeurs complets indemnisés et de chômeurs partiels. Les demandes d'emploi qui atteignaient les 1 400 unités en janvier 1978, se sont maintenues en dessous du palier atteint en avril, soit en dessous de 1 200 unités.

Le progrès le plus sensible a été enregistré dans le nombre des chômeurs partiels qui en mai s'élevait à 474 unités et qui pour septembre n'est plus que de 76 unités.

Le problème le plus crucial reste pour tous les pays de la Communauté celui du chômage des jeunes.

Ce problème est lié, pour une bonne part, je vous l'ai souvent rappelé, à l'inadaptation de la qualification et de la formation par rapport aux emplois offerts, ainsi qu'à l'absence de mobilité professionnelle. De nombreux efforts ont déjà été faits par le Gouvernement (création d'un contrat de stage-initiation, d'une réserve auxiliaire et de primes d'orientation); il reste à obtenir le concours des jeunes eux-mêmes. Il est vrai aussi que le taux luxembourgeois élevé est à apprécier en relation avec le niveau modeste du total des demandeurs d'emploi.

Les perspectives d'avenir, en ce qui concerne le marché de l'emploi, ne sont pas brillantes et le seuil fatidique des 1 500 demandeurs d'emploi risque d'être dépassé dans les mois qui viennent. Nous sommes gravement handicapés par le déséquilibre démographique actuel qui se prolongera, selon les estimations, jusque vers les années 1983—1984, où cette tendance devrait se renverser.

Le secteur industriel est donc sollicité de façon permanente afin de créer les emplois nouveaux tant attendus.

Le problème de l'emploi est étroitement lié à la restructuration de la sidérurgie et aux mesures palliatives provisoires que vous connaissez, et qui ont joué leur rôle en évitant l'aggravation brutale de la situation qu'aurait entraîné l'arrivée sur le marché de centaines d'ouvriers libérés par ce secteur.

### Quelques secteurs particuliers

Quant au secteur des classes moyennes — je vise par là essentiellement les indépendants, commerçants, artisans et prestataires de services —, son poids revêt une grande importance dans l'économie nationale. Aujourd'hui, les économistes reconnaissent que là où les classes moyennes sont saines, là on ressentira moins fortement l'impact de la crise.

La crise actuelle met plus particulièrement en danger les secteurs industriels et de grande exportation.

Les quelque 13 000 indépendants que compte le Luxembourg occupent près de 50 000 salariés et ils sont presque les seuls susceptibles d'offrir du travail aux jeunes demandeurs d'emploi. Ceux-ci devraient d'ailleurs faire un effort pour se spécialiser dans des domaines où un avenir est encore possible, au lieu de se précipiter tête baissée vers des professions où le seul avenir actuel est le bureau de chômage. Ceci guidera

aussi notre Gouvernement dans le choix de ses orientations politiques pour l'avenir.

Nos moyens très limités ne sauraient nous permettre un saupoudrage général; nous devons donc plus particulièrement les utiliser pour consolider l'économie du secteur, pour en favoriser les investissements et pour encourager cette partie de notre économie à créer de nouveaux emplois.

Globalement, le STATEC a relevé que la conjoncture dans les services au 1<sup>er</sup> semestre de 1978 se trouvait soumise à des influences contraires. Les branches liées à l'activité industrielle et à la sidérurgie suivent le mouvement hésitant dans ces secteurs, les branches en relation avec la consommation privée semblent marquer le pas.

J'ai aussi relevé que les banques sont toujours en expansion et qu'une reprise peut être notée dans les transports intérieurs.

Quant aux grandes surfaces et aux chaînes, le taux de développement a été de l'ordre de quelque 9%, ce taux traduisant une certaine décélération des affaires. Notre politique concernant ce secteur de l'économie doit tenir compte des dimensions du pays. J'ai décidé de faire procéder à une étude qui nous dira comment on peut concilier la protection du commerce traditionnel et l'installation de ces grandes surfaces qui auraient pour but de drainer la clientèle étrangère, attirée par le choix, la qualité et le prix des produits proposés.

Notre souci doit être d'éviter des positions dominantes, d'éviter par ailleurs un protectionnisme excessif pour garantir dans l'intérêt de tous une saine compétitivité.

La saison touristique peu satisfaisante en 1978 a fait aussi que le chiffre d'affaires de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce spécialisé a été en baisse par rapport à 1977.

Les problèmes dans ce secteur n'étant pas seulement d'ordre conjoncturel mais également structurel, Monsieur le Ministre Barthel et moi-même, nous nous attaquerons à l'examen de ces questions dès la semaine prochaine, ensemble avec les représentants de la profession.

Après le récent Congrès des Classes Moyennes, plusieurs points ont été clarifiés.

En premier lieu, malgré une série de mesures prises au cours des dernières années, il importe de faire le bilan et de déterminer à court et à moyen terme l'ordre de marche.

Il y a sans doute des progrès à faire et des perfectionnements à opérer sur plusieurs plans, et cela rapidement: droit d'établissement, qualification professionnelle, concurrence déloyale, statut professionnel. Il importe aussi que la réglementation économique soit appliquée et sanctionnée à tous les échelons suivant le texte et l'esprit des mesures d'ores et déjà en vigueur. Le Gouvernement y veillera et prendra les initiatives qui s'imposent.

En second lieu, un dosage délicat est à faire entre la responsabilité et l'indépendance qui sont celles de patrons d'entreprises et le principe de sécurité par rapport au risque inhérent à toute liberté d'entreprendre.

La situation et l'avenir des classes moyennes sont à cerner dans leurs multiples facettes, à la faveur



d'une analyse globale. L'élaboration d'un livre blanc sera faite et ceux qui sont associés à l'heure actuelle à cette œuvre savent que les jalons sont posés et que nous allons accomplir notre tâche en deux temps : rapport intérimaire et ensuite exercice global, sur la base d'une enquête statistique fondamentale.

Quant à l'amélioration de la sécurité sociale, nous avons fait des progrès, les réalisations depuis 1976 et 1977 sont à mettre à notre crédit.

Pour ce qui est de la fiscalité dont des aspects sont jugés discriminatoires, je n'ai pas l'impression que l'œuvre accomplie sous d'autres Gouvernements avant 1969 soit de nature à faciliter ma tâche et celles des représentants des Classes Moyennes, qui est d'opérer des aménagements indispensables. Je note par ailleurs qu'un sempiternel groupe de travail s'occupait de la réforme de la législation sur le cabaretagage jusqu'à ce que cette réforme soit enfin activée par l'actuel Gouvernement.

Trop longtemps l'amortissement économique était considéré comme un moyen de manœuvre des indépendants et les crédits d'équipement étaient jugés trop précieux — dans le temps — pour pouvoir profiter également au commerce et à la prestation de services.

Certains doivent se rappeler que la volonté de renouveau de l'actuel Gouvernement doit s'attaquer à un héritage en bloc, fait de réticences, d'oublis et de faux-fuyants à l'égard des classes moyennes, accumulés au fil des ans.

La volonté du Gouvernement de corriger cet état de choses n'en est que plus forte; avec le taux d'inflation le plus bas, de change le plus bas, et en maintenant plus qu'un autre pays le niveau de vie d'un chacun, il sera fait un maximum pour l'indépendant, dans le commerce et l'artisanat.

\* \*

Pour ce qui est du secteur de l'énergie, le STATEC nous a fourni les chiffres afférents.

J'aimerais souligner à nouveau — le grand public en a été informé par le Ministre compétent et moi-même — qu'à la suite de nombreux contacts établis et d'études comparatives, les différentes possibilités d'approvisionnement régulier et à bon compte ont été ventilées et appréciées.

Cela nous a permis de juger en connaissance de cause et de proroger jusqu'en 1985 le contrat de fourniture en énergie électrique avec RWE.

Conscient du rôle que joue l'électricité dans toute société moderne et pour l'essor industriel et pour l'amélioration du niveau de vie de la population, nous entendons créer les bases pour une saine expansion et pour une amélioration de la qualité de la distribution de cet agent énergétique. A cet effet, les discussions avec le distributeur concessionné sont en cours.

D'autre part, en matière de stockage de produits pétroliers sur le territoire national, le Gouvernement peut constater avec satisfaction une nette amélioration des capacités de stockage, puisqu'elles ont été majorées au cours de l'année écoulée d'un volume de 43 000 m<sup>3</sup> ou de 43 millions de litres.

Pour le long terme, la question de l'approvisionnement adéquat reste cruciale. Nous devons craindre

un renchérissement du prix de l'énergie qui aura, nous le savons, de graves répercussions sur les prix de revient des productions nationales et diminuera encore notre degré de compétitivité.

Le dossier afférent avec les variantes est tenu à jour et les études sont effectuées de façon à préciser en permanence les possibilités offertes.

Nous n'entendons pas préjuger de l'évolution ultérieure. Nous essayons désespérément d'attirer cependant l'attention de tous sur un problème dont la solution reste incertaine, mais déterminante pour l'avenir économique de notre pays.

La Chambre et le Gouvernement devront prendre leurs responsabilités sans bousculer personne, mais en songeant à l'avenir de tous et pas seulement à l'avenir tel que peut le concevoir une minorité. Présentement nous faisons notre devoir d'analyse, d'information et de prévision, en respectant l'opinion des opposants et en nous efforçant sincèrement de sauvegarder, voire de ménager l'avenir.

Le Gouvernement entend relancer les investissements et y contribuer directement. Nous pouvons nous féliciter du moindre succès.

Quoiqu'il en soit, ces efforts ne doivent pas être considérés comme étant vains, nous ne pouvons nous payer le luxe de laisser échapper la moindre chance d'accrocher un investisseur potentiel sérieux. Probablement eut-il mieux valu ne jamais arrêter la projection comme on l'a fait à partir de 1965.

Sur le plan économique interne, les investissements effectués sont encouragés couramment au titre de la loi-cadre. Les rapports présentés à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires en font régulièrement état.

Quelques cas récents peuvent être cités à cet égard: FAN INTERNATIONAL, NO NAIL BOXES, SECALT, AMER-SIL, PRESTA GAZ et VILLEROY & BOCH.

Quant aux implantations nouvelles, trois cas concrets sont d'ores et déjà acquis: LUDEC à Mamer, CATALYST RECOVERY à Rodange et ECHOLUX à Esch/Schifflange.

Deux autres affaires sont en train d'être finalisées. Le dossier du dépôt militaire est activement préparé, vu le nombre d'emplois susceptibles d'être créés, quelque 400 en l'occurrence.

Nos services s'occupent enfin de deux dossiers très importants qui font l'objet d'analyses et de négociations intenses, et à propos desquels je ne peux donner des détails à ce stade.

Il s'agit en effet de dossiers où la décision est encore trop lointaine, voire trop incertaine. Importants, ces dossiers le sont quant au montant des investissements et quant aux nombres des postes de travail qui pourraient être créés.

#### *Restructuration sidérurgique*

Les grandes lignes de la restructuration sidérurgique sont connues à la suite d'études et de négociations qui ont été signalées à l'attention du public.

Mais quels que soient les efforts déployés, tant au niveau communautaire que sur le plan national, il ne faut pas s'attendre à des résultats miraculeux. Ce secteur reste gravement menacé. Jouer la carte de

L'optimisme me semble faire preuve d'une inconscience par trop coupable. L'équilibre que nous tentons de réaliser s'il se réalise, restera extrêmement fragile et susceptible de rompre à tout instant.

Sur le plan interne, il faut rappeler l'important accord du 3 août dernier arrêté dans la conférence tripartite sidérurgique. Ce qui s'est passé aussi bien en France qu'en Belgique en matière de suppression d'emplois et quant aux aides financières, aura montré à suffisance de droit combien la situation est sérieuse et combien s'imposaient les décisions que notre tripartite nationale a prises.

Plusieurs axes essentiels sont à resouligner.

Le programme de restructuration de la MMR-A se déroulera en quatre étapes jusqu'au début de 1980, stade où l'usine se consolidera comme relamineur.

Progressivement, quelque 1250 travailleurs sidérurgistes seront accueillis dans une division anti-crise commune avec l'ARBED. Différents investissements seront à réaliser pour garantir l'activité de relaminage à moyen terme.

Les travaux d'investissements sidérurgiques effectués par les travailleurs de la DAC bénéficieront d'un encouragement financier au titre de la loi-cadre.

La création d'activités économiques de substitution sera encouragée prioritairement dans la région concernée et des mesures d'aides à la formation, à la réadaptation et à la réorientation professionnelle de la main-d'œuvre sidérurgique seront introduites au besoin. Une indemnité dégressive de réadaptation compensant transitoirement et partiellement des pertes de salaire résultant d'un changement d'emploi est mise au point.

Le système de prépensionnement sera reconduit.

Finalement, on recourra en cas de nécessité au chômage partiel.

Il va sans dire que le Gouvernement, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, doit rester extrêmement vigilant et défendre les multiples intérêts impliqués. Après avoir discuté les développements récents avec Monsieur DAVIGNON, membre compétent de la Commission, nous avons décidé de convoquer à nouveau la conférence tripartite « sidérurgique » pour la fin de ce mois afin de faire le point.

#### *Efforts pour nos exportations*

Les effets de la crise actuelle sur les exportations sont, me semble-t-il, bien connus de nous tous, mais il y a quelques lignes de force que je voudrais à nouveau souligner, car il arrive qu'elles soient trop souvent négligées. Tout d'abord, il est un principe dont nous ne pouvons nier l'évidence : plus la crise actuelle s'intensifie, plus s'accélère un mouvement irréversible, selon lequel les pays économiquement les plus puissants voient leur puissance s'accroître et les pays plus faibles subir le mouvement inverse. Les différences naturelles sont donc exacerbées, il faut en être conscient.

De plus, les mœurs économiques évoluent, c'est ainsi que l'on en arrive à un grand marché de troc : un pays n'achète plus à un autre sans qu'on lui ait proposé une contrepartie intéressante. Et enfin, il ne faut pas négliger le poids des pressions politiques.

Le Luxembourg est bien mal préparé à se battre sur tous ces fronts. Notre pays a peu de choses à offrir en échange de marchés d'exportation. Quant au poids politique, il place son espoir dans le « coude à coude » communautaire, dont l'efficacité laisse hélas trop à désirer.

Nous nous battons donc avec les moyens en notre possession, c'est pourquoi nos instruments d'encouragement — DUCROIRE, SNCI, COPEL, crédits spéciaux — ont été adaptés, pour ajuster nos moyens aux nécessités modernes, et pour tenir compte des efforts faits dans d'autres pays industrialisés.

En second lieu, nous avons entamé un effort de réflexion sur les possibilités d'enrichir notre palette des activités économiques. Ces analyses en cours dans un groupe de travail ad hoc apporteront à cet égard les informations et précisions nécessaires.

Enfin, nos opérateurs économiques sont invités à élargir leurs marchés et à se tourner résolument vers l'extérieur. Le Gouvernement les encourage à le faire avec les moyens dont il dispose.

Rien de ce qui est possible ne sera négligé, mais le temps des miracles me semble à tout jamais révolu.

L'effort de compétitivité de nos entreprises à l'égard de celles établies dans d'autres pays industrialisés est inéluctable. La loi des coûts comparés joue en l'occurrence d'une façon implacable; l'environnement économique dans le pays doit être agencé de manière à stimuler les investissements, à développer les initiatives et à affronter la concurrence étrangère.

Plusieurs butoirs doivent être évités dans ce contexte. Il faut éviter d'introduire intempestivement des expériences, inconnues dans les pays concurrents et ce dans n'importe quel domaine, dans la mesure où ces expériences risqueraient de freiner nos entrepreneurs, de les restreindre dans leur volonté d'investissement, qui pourraient par voie de conséquence mettre en péril l'emploi.

Si nous voulons susciter un climat favorable à la création de nouveaux emplois, il nous faut favoriser l'investissement et pour cela, redécouvrir le stimulant décisif qu'est le bénéfice ou le profit.

De même, l'équité et plus encore le souci de garantir notre compétitivité nous force à une extrême prudence dans le domaine de la politique salariale et ceci dans tous les secteurs.

D'autre part, il faut réussir l'œuvre de la restructuration dans notre industrie de base.

Le redéploiement industriel est également impérieux dans d'autres branches et le secteur industriel doit être enrichi par l'implantation d'unités nouvelles, actives sur les marchés étrangers.

Une action continue, rapide et efficace, est de rigueur à cet égard.

La rénovation et l'application de technologies nouvelles sont à encourager au vœu de la mutation qui est permanente et demande en ces temps difficiles une mise en œuvre plus rapide.

Il y a cependant un point positif qu'il est nécessaire de souligner; jusqu'à présent nous n'avons pas eu à déplorer des revendications salariales irréfléchies qui ne résolvent nullement les graves difficultés ressenties par les voisins. Le Luxembourg peut se féliciter de la paix sociale et de la stabilité politique qui

restent nos meilleurs atouts et je remercie pour cela mes partenaires sociaux. Nous sommes certainement le seul pays de la Communauté où syndicats, patronat et pouvoirs publics ont pleinement réalisé les avantages qu'offrent une bonne entente et une collaboration dans l'effort de restructuration d'une économie en difficulté, il nous faudra étendre et consolider cette entente.

#### *Craintes et espoirs pour 1979*

Voilà pour la situation actuelle.

Pour 1979, nous espérons une très légère amélioration de la croissance ainsi que la poursuite des investissements. L'environnement international doit par ailleurs être favorable et il est inutile que je vous rappelle combien le Grand-Duché de Luxembourg est tributaire de la situation économique mondiale. Une action de relance concertée dans les pays industrialisés, l'introduction d'un système monétaire cohérent et la coordination des politiques économiques devraient faciliter une amorce de reprise.

Dans ce contexte général, il nous appartiendra de jouer le jeu avec nos moyens, d'appuyer l'action de la Commission des Communautés en faveur d'un comportement de sagesse, d'ouverture des marchés et de concurrence loyale.

Il nous appartiendra aussi de défendre et de consolider l'acquis, d'appuyer les initiatives de développement de nos entreprises, d'encourager des implantations nouvelles, de sauvegarder les emplois, aussi par une affectation judicieuse de la main-d'œuvre, de maintenir et de renforcer une ambiance favorable aux investissements et à la prise d'initiatives.

Je sais bien qu'il s'agit là d'une liste impressionnante de préceptes.

En concertant nos efforts, en y mettant notre courage et notre clairvoyance, nous pouvons réussir à améliorer quelque peu la situation, du moment que l'environnement international s'y prête.

Dans cette période difficile et surtout cruciale où il importe d'être disponible, d'être prêt à repenser tous les problèmes, à revoir toutes les solutions possibles, quitte à se remettre personnellement en question, il y aura, d'un côté, ceux pour qui les choses ne vont pas suffisamment mal pour leur faire entendre raison, mais qui — se sentant vaguement insécurisés — crient à tort et à travers, et il y aura, d'autre part, ceux qui sauront mettre les bouchées doubles, ceux qui déjà s'adaptent pour rattraper au plus vite le temps perdu.

Les uns qui n'ont jamais rien vu venir et qui gardent obstinément les yeux fermés, se retrouveront vociférant et déçus au fond de l'impasse où les auront menés leurs revendications sans issue et quelques agitateurs démagogiques, les autres cependant, et j'espère que nous serons tous de leur nombre, sauront avec le bon sens et l'ardeur au travail qui ont si souvent caractérisé notre petit peuple, recréer les chances d'un avenir de croissance et de progrès.

Monseigneur,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

L'ouverture de la 3<sup>e</sup> Foire d'Automne est propice pour nous encourager à aller de l'avant, à avoir foi dans notre destin.

Les promoteurs de la Foire et les exposants se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie. Qu'ils aient le succès qu'ils méritent et qu'ils nous servent d'exemple stimulateur, c'est ce que je souhaite ardemment en ce jour d'inauguration.

## Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, à la 33<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Monsieur le Président,

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée pour vous exprimer toutes mes félicitations pour votre élection aux hautes fonctions qui vous feront présider, pendant les semaines à venir, aux travaux de la XXXIII<sup>e</sup> Assemblée Générale.

L'honneur qui vous est ainsi attribué, et à travers vous à votre pays et à l'Amérique Latine, est pleinement justifiée et je suis convaincu que sous votre direction éclairée notre Organisation fera les progrès qui nous tiennent à cœur.

Ceci dit, je m'en voudrais de passer sous silence la contribution importante que le Président Mojsov a apporté aux buts et idéaux de notre Organisation.

La maîtrise avec laquelle il a présidé aux travaux de la 32<sup>e</sup> Assemblée Générale, et ensuite aux trois Assemblées Générales extraordinaires, mérite non seulement notre admiration sans réserve, mais encore notre profonde gratitude.

Il n'y a que ceux qui, comme moi, ont présidé aux travaux de cette Assemblée qui peuvent apprécier pleinement et l'honneur et les difficultés de cette charge présidentielle.

J'aimerais m'adresser ensuite à notre Secrétaire Général, M. Kurt Waldheim. Travailleur infatigable à la noble cause de la défense de la Charte, il peut paraître superfétatoire de lui renouveler chaque année notre confiance du haut de cette tribune. Je peux l'assurer de la confiance que lui témoigne mon Gouver-



nement et je lui confirme l'appui du Luxembourg dans sa tâche difficile mais combien exaltante.

Enfin, je voudrais dire notre joie de ce que vous ayez pu accueillir les Iles Salomon comme 150<sup>e</sup> membre de notre Organisation.

Je puis assurer le jeune Etat de notre volonté sincère de collaborer avec lui en vue de réaliser ensemble nos objectifs communs.

Monsieur le Président,

Il y a un an, alors que nous venions d'entamer les travaux de la 32<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, et au moment où la situation mondiale était passée en revue, j'avais été amené à faire état d'un profond pessimisme. Partout dans le monde, aux foyers de tension déjà existants d'autres étaient venus s'ajouter, de sorte que l'image que notre monde présentait alors était tout sauf rassurante.

Aujourd'hui, au début de notre 33<sup>e</sup> réunion, je suis heureux de pouvoir, bien que craintivement, constater certaines éclaircies dans ce tableau.

Les résultats du conclave de Camp David sont d'une importance fondamentale pour le règlement du conflit du Proche-Orient. L'année dernière l'initiative courageuse du Président Sadate avait insufflé une vue nouvelle aux efforts de paix. Maintenant l'obstination et le savoir-faire diplomatique du Président Carter ont permis de franchir une nouvelle étape. Je voudrais du haut de cette tribune exprimer mon admiration pour la tâche considérable qu'il a accomplie avec infiniment de courage et de patience — admiration que j'éprouve également pour le Président Sadate et le Premier Ministre Begin, lesquels ont su faire preuve de la largeur de vues requise par les circonstances.

Tout n'est pas réglé pour autant, loin de là ! Un cadre a été tracé : il importe de lui donner substance au plus vite. Je suis optimiste néanmoins, malgré les réactions critiques voire hostiles, et j'exprime le vif souhait que tous les Etats et parties directement impliqués dans le conflit finissent par porter un jugement aussi objectif que possible sur le pas en avant qui a été fait, et qu'ils acceptent de progresser à partir de cette base vers la solution globale, juste et durable du conflit que le monde attend depuis si longtemps. Quelles que soient les réserves qu'on peut avoir sur le texte long et touffu de Camp David, la cause de la paix exige qu'on examine avec soin et sans précipitation toutes les potentialités qu'il peut contenir.

J'aimerais faire une dernière remarque à ce sujet : les pays membres de la Communauté Européenne ont souvent exprimé leur position au sujet de la situation au Proche-Orient. C'est donc avec une certaine satisfaction que je note que les concessions faites à Camp David par les parties par rapport à leurs thèses antérieures vont dans le sens des idées défendues par la Communauté Européenne. Il importe maintenant de continuer sur cette voie. Comme mon collègue et ami le Président en exercice Hans-Dietrich Genscher vient de le dire ce matin, notre Communauté reste plus que jamais disposée à contribuer à tous les efforts pouvant conduire à une solution.

Il y a eu aussi une 10<sup>e</sup> Assemblée Générale extraordinaire consacrée au problème crucial du désarme-

ment. Avec un peu de recul, on peut dire que des résultats notables ont été obtenus à cette occasion. Certes, ces résultats sont restés en-deçà de nos espoirs, mais en fin de compte et en considérant les intérêts et les divisions en présence, je peux confirmer que le résultat final, et surtout les perspectives d'avenir ont dépassé notre attente.

Il y a eu aussi la Conférence sur le Droit de la Mer. C'est un problème dont la portée semble échapper à beaucoup et dont, hélas, je crois nous serons encore souvent amenés à parler.

Monsieur le Président,

Voilà trois domaines complexes à souhait où des progrès déterminants ont pu être réalisés. Heureusement il y a d'autres questions qui se règlent grâce au travail inlassable des comités et organes de notre Organisation, grâce aussi à cet engagement, qui ne souffre pas de défaillance ni de répit, de notre Secrétaire Général et de ses collaborateurs.

Proche-Orient, désarmement et Droit de la Mer, voilà trois domaines d'une importance primordiale pour nos peuples puisqu'il s'agit de paix, de sécurité et de prospérité économique.

Or, que constate-t-on ? Dans les trois domaines que je viens de citer c'est la sagesse, la modération, la coopération, le désir de comprendre les problèmes des uns et des autres, en un mot, la négociation et le dialogue fraternel qui ont prévalu.

Dès lors que les parties en cause ont bien voulu laisser de côté discours outranciers, polémiques stériles et discours idéologiques voués d'avance à un échec certain, les résultats concrets ne se sont pas fait attendre davantage.

Allons-nous pouvoir tirer la leçon de ces faits ? Aurons-nous le courage, la retenue et la clairvoyance de saisir les opportunités qui se sont dégagées à l'évidence et qui encore une fois ont apporté la preuve de leur efficacité ?

Sans doute hésiterai-je à me faire ici une fois encore l'avocat de la Charte. J'aurais l'impression de prêcher des convaincus, des convertis. Et pourtant, je crois utile de rappeler à cette Assemblée quelques vérités premières qui, même si elles vont d'elles-mêmes, vont peut-être encore mieux en les répétant.

Personne ne peut s'attendre, avec 150 pays indépendants, ayant chacun ses intérêts, ses aspirations et ses idéologies politiques et économiques bien distincts, à voir cette Assemblée se rallier à toutes les initiatives en les considérant comme étant chaque fois les meilleures.

Comme la perfection n'est pas de ce monde, je pense qu'il nous appartient de la rechercher dans ce qu'elle a de plus humain, de plus juste et de plus équitable.

A supposer qu'un nouveau départ soit intervenu en matière de désarmement, je crois que nous le devons à une poignée de fanatiques — et je n'hésite pas à employer ce terme quelque peu excessif — car un engagement aussi complet que celui du Président Mojsov, du Président Ortiz de Rozas et de mon collègue et ami Garcia Robles, ne peut être compris et apprécié à sa juste valeur que si on a pris conscience de l'engagement des non-alignés et de nos amis latino-américains pour ce domaine si difficile.

Autre travail de Sisyphe : la Conférence sur le Droit de la Mer, lentement mais sûrement, s'achemine par la voie de la négociation vers une réglementation des océans, l'exploitation de leurs richesses, leur utilisation pacifique et la sauvegarde de leur environnement.

Mon ami Shirley Amerasinghe a consacré une bonne partie de sa carrière à cette tâche gigantesque. Son dynamisme, porté sans doute par une conviction inébranlable, a fait que cette Conférence n'a sombré ni dans l'oubli ni dans l'échec. Qu'il en soit publiquement remercié de cette tribune.

Monsieur le Président,

L'ensemble du tableau que présente notre monde est cependant dans l'ensemble loin d'être beau à voir. Qu'il s'agisse des problèmes d'Afrique australe avec la politique de l'Apartheid, ou encore l'enlisement de la négociation sur le problème de Chypre : le temps ne cicatrise pas les plaies, mais au contraire le défaut de progrès vers des solutions mutuellement acceptables ne fait qu'envenimer les rapports entre les parties en cause et nous risquons à tout moment un nouveau conflit armé.

En Afrique australe les efforts anglo-américains restent valables pour une solution en Rhodésie, et Prétoria ne peut plus ignorer la pression internationale. Plutôt donc que de nous complaire dans des discours outranciers qui n'ont jamais allégé le sort de ceux qui souffrent de l'Apartheid, accordons notre appui à ceux qui ont apporté la preuve que la négociation patiente, mais tenace, n'est pas tombée en désuétude pour obtenir des résultats positifs. Je dirai mieux : qu'un appui total de nous tous donnera à la mission de ceux qui se consacrent à la recherche de solutions en Afrique du Sud tout le poids nécessaire pour des progrès rapides.

Y a-t-il ou n'y a-t-il pas de règlement de la douloureuse question de Namibie ? Nous avons cru que ce règlement était acquis au moment où tant l'Afrique du Sud que la SWAPO acceptaient le plan élaboré par les Cinq. Il apparaît maintenant que cette acceptation est remise en cause par l'Afrique du Sud sous prétexte que les soldats et observateurs des Nations Unies feraient figure d'armée d'occupation. En s'efforçant de repousser une échéance inéluctable, l'Afrique du Sud encoure la responsabilité de lendemains dangereux. Nous espérons encore que le bon sens finira quand même par l'emporter, et l'Assemblée devra peser de tout son poids pour que la raison l'emporte.

C'est avec consternation que je me vois contraint, chaque année, de reprendre le cas de Chypre. Si des deux côtés au lieu de rejeter quasiment a priori les propositions de l'autre l'on essayait de tenir davantage compte des aspirations des simples citoyens des deux Communautés, cela mènerait plus rapidement les deux parties à faire des propositions viables. Monsieur le Secrétaire Général a prouvé à suffisance qu'il est tout disposé à les aider.

Monsieur le Président,

Dans un monde où les foyers de discorde ne manquent pas, force nous est de constater que la relance de l'économie mondiale se fait durement atten-

dre et les désordres dans le domaine monétaire ne font qu'ajouter au désarroi qui touche aussi bien les pays industrialisés que le Tiers Monde.

Heureusement, le dialogue, bien établi maintenant, continue à faire lentement mais sûrement des progrès vers le nouvel ordre économique mondial qui ne se fera que moyennant une coopération permanente. Il faut éviter qu'il ne soit le produit d'une confrontation.

Le Comité plénier institué par la 32<sup>e</sup> Assemblée a fait un travail extrêmement utile. Il vient de suspendre ses travaux il y a quinze jours sur la constatation que, face aux divergences concernant le mandat, il valait mieux que l'Assemblée continue le débat afin de le sortir des ornières de procédure. Malgré certaines carences, je me plais à souligner qu'à aucun moment des négociations dures et difficiles la volonté d'aboutir à des compromis n'a fait défaut. Bientôt une nouvelle CNUCED permettra peut-être de trouver par la négociation des solutions aux problèmes subsistants.

Personnellement, je n'ai cessé de me faire le défenseur de l'interdépendance et de la nécessité d'une coopération toujours plus étroite entre tous nos pays. Le Vice-Chancelier Fédéral Genscher, actuellement Président en exercice des Communautés Européennes, vous a fait part des efforts que les neuf membres de cette Communauté développent pour mettre en pratique cette coopération. Je ne puis que souligner ce qu'il a dit et je voudrais inviter tous les pays développés à suivre l'exemple de notre Communauté.

Si d'aucuns préfèrent rester à l'écart de cette grande action de solidarité et limiter leur contribution aux assurances purement verbales d'appui, ils assument une bien grande responsabilité. Si les quelques nations dites riches se révélaient aujourd'hui incapables de contribuer au développement du grand nombre de pays pauvres, elles affirmeraient du même coup leur impossibilité d'assurer la pérennité de leur propre bien-être. Voilà la loi de l'interdépendance.

La solidarité dans la communauté internationale devrait également s'exprimer en faveur de toutes les personnes innocentes, victimes d'actes de terrorisme, de prises d'otages, de détournements d'avions. Les actes de violence aveugles sont des moyens abjects, qui discréditent à la fois ceux qui les exécutent, ceux qui les applaudissent et les causes qu'ils prétendent servir. Nous appuyons donc vigoureusement tous les efforts de cette Assemblée aussi bien que les efforts des Etats Membres visant à lutter contre le terrorisme international. Je confirme donc que mon Gouvernement est en communion de vues avec les sept grands Etats qui, au sommet de Bonn le 17 juillet, ont exprimé leur intention de lutter énergiquement contre les détournements d'avions.

Monsieur le Président,

Voilà 10 ans que je prends la parole devant l'Assemblée Générale, une période suffisamment longue pour manifester parfois quelque impatience. Expérience trop longue cependant pour ne pas envisager les problèmes avec modération.

L'expérience est là pour nous rappeler que patience vaut mieux que passion, que la négociation l'emporte toujours sur la confrontation sanglante et que ceux

qui ont tout voulu avoir tout de suite, ont le plus souvent obtenu fort peu, parfois bien tard.

Mon pays a gardé toute sa foi dans cette Organisation et continue à l'appuyer, sans réserves, jusqu'à ce qu'enfin nous découvriions que ce que des hommes politiques, il y a 33 ans, ont osé entrevoir et souhaiter avec ardeur, est à portée de main. Qu'enfin nous serons devenus des nations vraiment unies.

Mon pays, situé au carrefour de l'Europe, a trop souvent fait l'expérience que tout ce qui résulte des

confrontations sanglantes n'est autre chose que misère, destruction et pauvreté, qui, à leur tour, engendrent de nouvelles confrontations. Vainqueurs insolents et vaincus humiliés sont également dangereux pour l'entente entre les peuples. Que ceux qui aujourd'hui doivent négocier la paix se souviennent que la plus grande vertu du vainqueur est la générosité. Elle est et sera le meilleur ciment pour une paix durable.

## Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances et Gouverneur du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, à l'assemblée annuelle

Washington, 25—29 septembre 1978

De même que lors des Assemblées Annuelles précédentes, le sentiment prévalant auprès de la plupart des représentants des pays membres du Fonds et de la Banque me semble être, cette année encore, un sentiment ambigu de déception et d'espoir, tant pour ce qui est de l'évolution du passé qu'en ce qui concerne les perspectives d'avenir.

Déception que, malgré les efforts répétés au cours des dernières années, les objectifs de croissance économique, de plein emploi, de stabilisation des taux de change et de promotion du développement du Tiers Monde n'aient été atteints.

Espoir en raison du ralentissement de l'inflation en 1977 et au début de 1978 et, surtout, quant aux chances de réussite de la stratégie de relance concertée déployée par les pays membres de la C.E.E. et de l'O.C.D.E.

En effet, hormis les Etats-Unis, les pays industrialisés n'ont pas atteint le rythme d'expansion graduelle qu'ils entendaient imprimer à leur économie. Dans ces conditions, l'objectif, pourtant modeste, d'un retour à des niveaux d'emploi satisfaisants vers la fin de la présente décennie s'est trouvé remis en question.

En revanche, les taux d'inflation ont continué à reculer comme l'avaient escompté la plupart des pays industrialisés.

Par ailleurs, les écarts entre production effective et production potentielle dans le secteur manufacturier continuent à être importants, comme l'a noté encore Monsieur Witteveen lors de la dixième réunion du Comité Intérimaire qui s'est tenue à Mexico.

Ces résultats, au demeurant assez différenciés suivant les pays, découlent de l'approche et des moyens d'action propres de chaque pays face aux problèmes de stabilisation interne et d'ajustement à l'échelle internationale.

Ces différences d'appréciation et d'action trouvent en partie leur expression dans la place respective que

tiennent dans les politiques économiques nationales les trois objectifs globaux : lutte contre l'inflation, résorption du chômage et ajustement extérieur. Mais elles se reflètent également dans l'importance donnée au rôle de la gestion de la demande, dont la relance délibérée s'est heurtée souvent à des difficultés.

Toujours est-il que les pouvoirs publics ont continué à expérimenter de nouvelles formes de politique économique, ceci tant au niveau des conceptions que des techniques, pour parvenir à une croissance modérée et poursuivre parallèlement le freinage de l'inflation.

Cependant les autorités responsables se sont bien rendues compte qu'en cherchant des solutions aux problèmes posés dans un cadre national forcément étroit, ils risquaient de voir la reprise perdre encore de sa vigueur.

Un très large consensus s'est donc progressivement dégagé, visant à examiner la possibilité de mettre en œuvre une stratégie de croissance concertée.

Cet accord s'est concrétisé avec la mise en œuvre de la stratégie de relance concertée de l'économie mondiale et européenne, arrêtée par le Conseil Européen de Brème des 6 et 7 juillet 1978, et par le Sommet Economique de Bonn des 16 et 17 juillet.

La relance de la croissance économique des principaux partenaires économiques du Luxembourg qui, je l'espère, en découlera, ne manquera pas d'entraîner une augmentation des exportations luxembourgeoises de biens et de services.

Cette augmentation, conjuguée à une reprise sensible de nos investissements, devrait permettre une croissance en volume de notre production intérieure brute légèrement supérieure à 3% pour l'année 1978.

Grand exportateur de produits industriels, le Luxembourg est particulièrement sensible à toute résurgence, larvée ou non, de pratiques protectionnistes. C'est pourquoi il soutient totalement le Fonds dans ses efforts pour éviter l'introduction de telles pra-



tiques et pour maintenir des conditions de concurrence équitables dans les échanges internationaux.

En matière d'évolution des prix, l'indice des prix à la consommation du Luxembourg accusera probablement, du fait de la lutte anti-inflationniste menée par le Gouvernement, en 1978 une hausse intra-annuelle (décembre 1978 / décembre 1977) de l'ordre de 3,5%, contre 4,3% en 1977.

Au cas où l'accélération de la croissance économique attendue pour 1979 dans les principaux pays industrialisés pourrait se faire sans recrudescence des tensions inflationnistes, une hausse des prix encore plus modérée pourrait être escomptée pour 1979.

Mon Gouvernement espère également une action stimulante sur le niveau de l'emploi.

Dans ce domaine, les efforts concertés du Gouvernement et des partenaires sociaux ont permis jusqu'ici de limiter le taux de chômage à un chiffre inférieur à 1% de la population active, ceci malgré les efforts de restructuration et de rationalisation entrepris dans l'industrie sidérurgique qui emploie près du tiers de la main d'œuvre industrielle au Luxembourg.

Ce résultat a été atteint par l'application de toute une gamme de mesures mises au point par le Gouvernement : mises à la retraite anticipée, amélioration de la formation des jeunes, programmes d'insertion des jeunes dans la vie active, etc. Enfin, certains secteurs des services en développement ont également aidé à maintenir l'emploi à un niveau acceptable.

Pour ce qui concerne les lignes directrices du projet de budget pour 1979, elles ont été fixées en concordance avec les recommandations du Conseil Européen qui définit notamment les contributions de chaque État membre, en matière de politique budgétaire, à l'action de relance concertée des économies européennes.

Pour sa part, le Luxembourg contribuera à l'action concertée par une impulsion budgétaire équivalente à plus de 1% du PIB au moyen de réductions d'impôts, d'augmentations des transferts à certaines catégories de ménages ainsi que d'aides à l'investissement et à la reconversion industrielle.

Dans l'ensemble, la situation économique de mon pays est donc restée satisfaisante du point de vue des prix, de l'emploi et des finances publiques, mais son avenir dépendra essentiellement de la relance de l'économie européenne et mondiale et d'un commerce international libre de tout protectionnisme.

Cependant, au-delà des mesures de stimulation économique, le bon fonctionnement du système monétaire revêt pour le Luxembourg un intérêt primordial.

C'est pourquoi nous confirmons notre attachement à un système monétaire comportant des taux de change stables mais ajustables et aptes à enrayer les fluctuations erratiques des taux de change et les vagues de spéculation monétaire.

Nous entendons collaborer à part entière au futur système monétaire européen qui devrait être, à notre avis, d'une solidité analogue à celle de l'accord européen de flottement concerté (Serpent). Ce dernier

devra être maintenu tant que le nouveau système européen ne sera pas opérationnel et n'aura pas fait ses preuves.

Par ailleurs, le Gouvernement luxembourgeois se plaît à relever le rôle des marchés financiers internationaux et notamment des euro-marchés dans la couverture des déficits en matière de balances de paiements. Il se félicite du rôle croissant de la place financière du Luxembourg dans cette intermédiation.

Dans ce contexte, le Luxembourg réitère sa position de principe, favorable à la création d'un système de centralisation internationale de l'information sur les risques et à une coopération accrue entre les autorités de contrôle.

Les augmentations des quotes-parts continuent à être d'une importance primordiale dans le fonctionnement du Fonds. Leur ampleur doit être fonction à la fois des besoins du financement et des objectifs d'ajustement des déséquilibres des pays membres du Fonds.

C'est pourquoi le Luxembourg se déclare également favorable à la 5<sup>e</sup> augmentation des quotes-parts de l'ordre de 50%.

Il salue de même les possibilités d'utilisation accrues des D.T.S. qui tendent à en consolider la position en tant que moyens de réserve internationaux.

Dans cette optique, le Luxembourg s'apprête à créer une infrastructure légale lui permettant de participer pleinement à l'extension des usages des D.T.S.

Une nouvelle allocation de D.T.S. en rapport avec la 7<sup>e</sup> révision des quotes-parts rencontrerait notre approbation. En tout état de cause, le rendement des D.T.S. devrait être amélioré et la formule de 80—90 nous apparaît comme étant un compromis valable.

Je voudrais, pour finir, consacrer quelques réflexions à la situation des pays en développement et à l'activité de la Banque Mondiale.

En ce qui concerne la B.I.R.D., je peux vous communiquer que le Luxembourg a accompli la procédure d'approbation légale quant aux souscriptions supplémentaires de parts sociales de la B.I.R.D., de la S.F.I., ainsi qu'à la 5<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'A.I.D.

Le Luxembourg a versé la première tranche de sa part dans l'augmentation du capital de la S.F.I. et s'apprête à verser intégralement sa part de l'augmentation du capital de la B.I.R.D., ainsi que le deuxième tiers de notre part de la 5<sup>e</sup> reconstitution des ressources l'A.I.D.

Il me semble superfétatoire, dans cette enceinte, d'énumérer de longues statistiques démontrant la situation précaire des pays en développement et de souligner la nécessité d'y remédier.

La Banque souligne une fois de plus dans son rapport 1978 : « La masse de quelque 800 millions d'âmes qui vivent encore dans la pauvreté absolue — avec des revenus trop faibles pour leur permettre de s'assurer une nutrition adéquate et sans accès aux services publics essentiels telles l'éducation et la santé — est à elle seule le révélateur implacable de ce qui reste à faire ».

Les stratégies de développement ont fait l'objet de débats innombrables et un extraordinaire foisonne-



ment d'idées a vu le jour depuis le début des années 70.

La route conduisant au nouvel ordre économique international n'est pas aisée. Nous devons définir des priorités et prendre conscience du parallélisme de certains intérêts des pays en voie de développement et des pays industrialisés.

Les restrictions s'opposant au courant d'échanges entre les deux groupes de pays doivent être progressivement éliminées en vue d'un meilleur équilibre. En effet, la valeur des exportations des pays en développement vers les pays industrialisés était d'environ 26 milliards de dollars en 1975, alors que celle du flux inverse atteignait 123 milliards de dollars.

Le processus complexe d'un développement économique mondial exige une multitude d'actions concertées. Il est essentiel que nous orientions nos politiques de façon à ce qu'elles cadrent les unes avec les autres. Et je rejoins ici le Professeur Tinbergen lorsqu'il dit que la planification est un exemple de parallélisme d'intérêts : en effet, nos plans nationaux ne peuvent être menés à bien que s'ils entrent dans le schéma plus général d'un plan mondial pour la prospérité.

Un moyen très général d'améliorer le niveau de vie des pays en voie de développement est naturellement d'accélérer la croissance économique.

Le succès de la politique de croissance concertée dans les pays industrialisés aura un effet certain sur le rythme de croissance des pays en développement, plus particulièrement celui des pays à revenu intermédiaire.

En ce qui concerne les pays les plus pauvres, il importe surtout de les aider par des transferts réels, afin de leur permettre de développer leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, les conditions institutionnelles internes du développement doivent occuper une place de choix dans les stratégies de développement des pays concernés.

Il est permis en effet de douter de l'utilité de la croissance du produit national brut si celle-ci ne touche pas les couches les plus pauvres de la communauté nationale. Un plan de répartition des gains économiques et des possibilités d'emploi doit donc faire partie intégrante du plan de développement.

La prise en considération de ces conditions institutionnelles par les experts de la Banque Mondiale n'est sans doute pas étrangère aux résultats obtenus par ses projets d'aide, résultats excellents si j'en juge d'après l'étude réalisée par le Département de l'évaluation rétrospective des opérations. Le fait que dans plus de 90 pour cent des cas les rendements économiques réestimés soient à peu près égaux ou supérieurs aux estimations de l'évaluation initiale confirme l'efficacité des interventions de la Banque. Il confirme également la justesse de la politique de mon Gouvernement, tendant, en matière d'aide aux pays en développement, à favoriser une approche multilatérale plutôt que bilatérale. Le Luxembourg emploie en effet plus de deux tiers de son aide à des contributions multilatérales, reconnaissant ainsi le rôle éminent des grands organismes internationaux et la supériorité, dans de nombreux cas, de l'aide non liée par rapport à l'aide liée.

Il n'en reste pas moins que pour le financement de leur croissance économique, les pays en développement sont obligés de recourir à un degré croissant à des capitaux externes. Pendant la période 1970—75, la part d'origine privée de ces capitaux a été de 90% et leur augmentation a été rapide : les prêts accordés par des instituts financiers privés à des Gouvernements ou au secteur privé sous garantie de l'Etat ont augmenté de 50% par an.

Cependant on peut partager la crainte exprimée par un membre de la commission présidée par Monsieur Willy Brandt lors du colloque Nord-Sud, tenu récemment à Istanbul, à savoir que ces choix, privilégiant l'économie du marché et l'entreprise privée, et fondés plus sur l'intérêt que sur la solidarité, profitent essentiellement à trois groupes de pays — pétroliers, semi-industrialisés et producteurs de matières premières — abandonnant à leur misère un grand nombre d'autres pays. L'aide publique au développement, notamment celle de l'A.I.D., doit donc s'adresser par priorité à ceux des pays qui ne peuvent axer leur plan de développement sur l'exploitation de richesses du sous-sol.

Dans ce même contexte, il faut saluer la décision de certains pays industrialisés d'accorder une remise de dettes au bénéfice de pays en voie de développement.

Je crois utile de saisir l'occasion qui m'est ainsi offerte pour souligner que le Gouvernement luxembourgeois conscient de ses responsabilités, a inscrit dans son projet de budget pour 1979 des crédits dans l'intérêt des aides bilatérales et multilatérales en faveur des pays en développement d'un montant total de 214,5 millions de francs. Ce chiffre est en augmentation de 10,6% par rapport à 1978, c'est-à-dire que son augmentation sera supérieure à celle du total des dépenses proposées pour 1979 (6,1%).

D'une façon générale, on peut constater que l'effort d'aide le plus important a été fourni par les pays industrialisés de taille moyenne.

Par ailleurs, le Directeur Général de la Banque Arabe de Développement n'a pas tort lorsqu'il dit que le désarmement pourrait libérer un flot supplémentaire de fonds.

Il faudrait pour commencer décourager, sinon limiter, le commerce international des armes, le cas échéant au moyen d'accords internationaux.

Depuis que la VI<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies a présenté, en 1974, un programme d'action en faveur d'un nouvel ordre économique, il se dessine un changement important dans les attitudes.

Il est généralement admis, à l'heure actuelle, qu'il y a lieu de procéder à des modifications essentielles dans le système et les relations économiques internationales.

Nous attendons avec le plus grand intérêt les conclusions que compte déposer en 1979 la Commission Brandt sur ce problème fondamental.

Je souhaite que cette Assemblée Annuelle contribue à rapprocher les points de vue et à esquisser les solutions indispensables pour arracher de la pauvreté absolue plus d'un quart de la population de notre globe.

# Der Finanzplatz Luxemburg :

## Entstehen, Tätigkeit u. Zukunftsperspektiven des Euromarkts

Les 25 et 26 juin 1978, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances, a effectué une visite à Vienne à l'invitation de Monsieur Hannes Androsch, Vice-Chancelier et Ministre des Finances de la République d'Autriche, et a prononcé à cette occasion un discours à la Caisse Centrale d'Épargne de la Ville de Vienne. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Meine sehr geehrten Damen und Herren,

Mir fällt heute die große Ehre zu, Ihnen den Finanzplatz Luxemburg, seine Entwicklung, seine gegenwärtige Struktur und seine Zukunftsperspektiven vorzustellen. Bevor ich im Einzelnen auf die Darstellung und Bedeutung des Finanz- und Bankplatzes Luxemburg eingehe, erlauben Sie mir kurz einige Bemerkungen darüber zu machen, was Luxemburg nicht ist.

Zuweilen wird unser Land für eine belgische Provinz gehalten, dann wiederum für einen Zwergstaat, der vor allem von den Einnahmen des Stahlkonzerns ARBED lebt. Im Zusammenhang mit diesen subjektiven Vorstellungen, steht die ebenfalls falsche Meinung, daß der Finanzplatz Luxemburg eine Steueroase und ein unkontrollierter Tummelplatz für Finanzhasardeure und zwielichtige Geschäftemacher ist. Sie aber wissen sehr wohl, daß dies Vorurteile und Irrtümer sind, und daß der Bankplatz Luxemburg heute in Fachkreisen den denkbar besten Ruf genießt.

Aber lassen Sie mich, bevor ich das eigentliche Thema anschneide, dessen wirtschaftlichen und monetären Gesamtrahmen abstecken.

Luxemburg ist mit einer Fläche von rund 2600 qkm und einer Bevölkerung von etwa 360 000 Einwohnern der kleinste Mitgliedstaat der Europäischen Gemeinschaften. Die Erwerbsbevölkerung, die 150 000 Personen zählt, ist zu 6% in der Landwirtschaft und zu je 47% in der Industrie und in dem Dienstleistungsbereich tätig. Die Banken, Sparkassen und Kreditinstitute beschäftigen über 4% der aktiven Bevölkerung.

Im Jahre 1976 betrug das Bruttosozialprodukt zu Marktpreisen 87,5 Milliarden Franken. Das sind etwa 41 Milliarden Schilling oder rund 115 000 Schilling pro Kopf der Bevölkerung. Zu diesem recht hohen Wohlstand verhalf uns in erster Linie unser bedeutendster Wirtschaftszweig, nämlich die Eisen- und Stahlindustrie. Luxemburg stellte 1974 pro Kopf der Bevölkerung 18 Tonnen Stahl her. Insgesamt betrug die Produktion 6,4 Millionen Tonnen. Das sind über 35% mehr als die österreichische Stahlproduktion. Obwohl die gesamtwirtschaftliche Bedeutung des Stahlsektors in den letzten Jahren rückläufig war, bleibt sie weiterhin dominierend: dieser Zweig der Oekonomie liefert normalerweise etwa 25% des Bruttosozialproduktes, über 40% der Industrieproduktion und bis zu zwei Drittel der Gesamtwarenausfuhr. Er beschäftigt 15% der Erwerbsbevölkerung oder 35% der industriellen Arbeitskräfte.

Sowohl die Zukunftschancen als auch die Probleme Luxemburgs stehen in engstem Zusammenhang mit der Kleinräumigkeit seiner Volkswirtschaft, mit

seiner Abhängigkeit von ausländischen Absatzmärkten, sowie mit seiner Integration in größere Wirtschaftsräume.

Bis zum ersten Weltkrieg war das Großherzogtum Bestandteil des deutschen Zollvereins. Mit Belgien gründete es 1921 die « Belgisch-Luxemburgische Wirtschaftsunion », mit Belgien und den Niederlanden 1944 die « Benelux ». Seit Beginn der Fünfziger Jahre wirkte Luxemburg aktiv mit an der Gründung und am Ausbau der Europäischen Gemeinschaften EGKS, EWG und Euratom.

Luxemburg denkt international und ist resolut auslandsorientiert. Über 80% des Bruttosozialprodukts werden exportiert, 25% der Wohnbevölkerung und 50% der manuellen Arbeiter sind Ausländer. Luxemburg ist weiterhin Standort der größten kommerziellen Rundfunkstation Europas, die in 5 Sprachen sendet. Luxemburg ist ebenfalls Ausgangspunkt sehr preiswerter regulärer Flugrouten im Nordatlantikverkehr usw.

Vor allem aber ist Luxemburg eine der drei provisorischen Hauptstädte Europas in seiner Eigenschaft als vorläufiger Sitz des Sekretariats des Europaparlaments, der Europäischen Investitions-Bank, des Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit, des Europäischen Gerichtshofes, des europäischen Rechnungshofes und verschiedener Dienststellen der Europäischen Kommission. Der Europäische Ministerrat, das Europäische Parlament und andere Gremien der EG tagen regelmäßig in Luxemburg.

Da die Luxemburger Schwerindustrie ungefähr 95% ihrer Produktion exportieren muß, wurde das Land von der weltweiten Stahlflaute in den letzten Jahren besonders hart getroffen: Im Jahre 1975 ging das Produktionsvolumen um über 30% zurück und im letzten Jahr konnte es sich nur um etwa 3% erholen. Diese Entwicklung stellte nicht nur diesen Sektor, sondern die ganze nationale Volkswirtschaft vor große Probleme: durch Rationalisierung und hohe Modernisierungs-Investitionen gilt es, die Wettbewerbsfähigkeit auf den Weltmärkten zu sichern beziehungsweise wiederherzustellen, dies vor allem gegenüber der aggressiven japanischen Konkurrenz.

Der Staat sorgt sich zur Zeit in erster Linie um die traditionelle Vollbeschäftigung des Landes und um die Ansiedlung neuer Industrien. Zu diesem Zweck wurden einerseits ein « Arbeitslosen-Fonds » sowie andererseits eine « Nationale Kredit- und Investitionsgesellschaft » von der amtierenden Regierung geschaffen.

Unser Staatshaushalt ist in der Regel ausgeglichen: zwei Drittel der außerordentlichen Ausgaben können durch Überschüsse des ordentlichen Haushalts gedeckt werden, während das letzte Drittel durch An-

leihen auf dem Inlandsmarkt finanziert wird. Die Luxemburger Regierung verfügt über eine Kreditlinie bei der Banque Nationale de Belgique, auf die jedoch in den letzten 10 Jahren nicht zurückgegriffen wurde.

Das Währungsstatut Luxemburgs weist etliche Besonderheiten auf, die hier hervorzuheben sind. Wir verfügen über keine Zentralbank, was sich jedoch keineswegs nur als Nachteil erweist. Wie jeder souveräne Staat besitzt Luxemburg jedoch eine Münzhoheit und übt sie auch aus. Doch nicht nur die Staatskasse gibt Geldscheine und Scheidemünzen aus. Daneben besitzt auch eine Privatbank, die « Banque Internationale à Luxembourg », das historische Privileg, unter der Aufsicht eines Regierungskommissars und bis zu einem bestimmten Höchstbetrag, ihre eigenen Banknoten in Luxemburger Währung in Umlauf zu bringen.

Neben dem Luxemburger Franken besitzt ebenfalls der wertgleiche Belgische Franken im Großherzogtum gesetzliche Zahlungskraft. Die Luxemburger Noten und Münzen haben in Belgien keine legale Zahlungskraft, werden allerdings zu pari gebührenfrei von der Nationalbank gegen belgische Scheine gewechselt. Diese Regelung beruht auf einer Währungsassoziation beider Länder, die einen integralen Bestandteil der Wirtschaftsunion darstellt. Der Luxemburger Franken wird nicht an internationalen Devisenbörsen notiert; für die Belgisch-Luxemburgische Wirtschaftsunion besitzt daher nur der Belgische Franken formell einen Außenwert, über den auch der Luxemburger Außenhandel und der internationale Kapitalverkehr abgewickelt werden.

Luxemburg ist autonomes Mitglied des Internationalen Währungsfonds mit eigener Quote: im Verwaltungsrat dieser Organisation teilen wir übrigens mit Österreich und der Türkei den gleichen belgischen Exekutivdirektor. Seit 1976 benutzt der IWF auch die luxemburgische Währung bei seinen Transaktionen. — Als « formelle » Euroanleihewährung ist bisher lediglich der Luxemburger Franken, nicht aber der Belgische Franken in Erscheinung getreten.

Belgien und Luxemburg kennen auf dem Gebiet des Kapitalverkehrs keinerlei mengenmäßige Beschränkungen. Wenn diese absolute Freiheit den Behörden bisher keine besonderen Probleme gestellt hat, dann verdanken wir dies dem ausgezeichneten Funktionieren eines « gespaltenen Devisenmarktes ». Das Prinzip dieses Instrumentariums besagt, daß zwei voneinander getrennte Teilmärkte bestehen: der internationale Waren- und Dienstleistungsverkehr wickelt sich über den sogenannten « reglementierten Devisenmarkt » ab, während die Geld- und Kapitalmarktoperationen mit dem Ausland über den « freien Devisenmarkt » laufen. Die Überwachung der Trennung der verschiedenen Transaktionen liegt in den Händen einer bilateralen Behörde, dem « Belgisch-Luxemburgischen Wechselinstitut ». Diese « joint-venture » hat ihren Sitz in Brüssel und unterhält eine Zweigstelle in Luxemburg.

Auf dem reglementierten Markt besteht eine Interventionspflicht der Belgischen Nationalbank; der Belgische Franken folgt auf diesem Markt den Regeln des Blockfloating in der europäischen « Währungsschlange ». Um am reglementierten Markt tä-

tig zu sein, braucht eine Bank eine besondere Ermächtigung durch das Institut im Einvernehmen mit der Luxemburger Regierung; sie übernimmt dabei besondere Buchhaltungs-, Kontroll- und Meldepflichten.

Auf dem freien Markt dagegen besitzen diese Banken kein Monopol und die Zahl der Marktteilnehmer ist wesentlich höher. Die Nationalbank ist auf diesem Teilmarkt zu keinerlei Stützungshilfe verpflichtet, so daß der freie Frankenkurs in Zeiten währungspolitischer Unruhen durchaus vom reglementierten Marktkurs abweichen kann. Dies erklärt auch; warum alle Spekulationswellen gegen den Franken in der Vergangenheit erfolgreich abgeschlagen wurden.

Luxemburg hat seit dem 10. April 1972 aus seiner Beteiligung an der europäischen Währungsschlange großen Nutzen gezogen. Nicht nur gingen von dem Festhalten an dem von der DM-beeinflußten Block unverkennbare Stabilitätsimpulse auf die Wirtschaftspolitik der Mitgliedstaaten aus. Auch hat die Aufwertung des luxemburgischen Frankens gegenüber den Währungen der übrigen Welt das inländische Preisniveau günstig beeinflusst. So war im Monat Mai dieses Jahres Luxemburg mit der BRD jenes Land der EG, das mit einer Teuerungsrate von 2,9% über die letzten 12 Monate die niedrigste Inflation aufwies.

Innerhalb der EG unterstützen wir die Bestrebungen, die Mitgliedstaaten, sowie eventuelle Drittländer, die jetzt nicht am Blockfloating teilnehmen, wieder an die Schlange zu binden. Dem Vorschlag des Präsidenten des europäischen Währungsausschusses, des Belgiers Jacques Van Ypersele, diese Währungen an einem Währungskorb zu orientieren, der sich zu 50% aus amerikanischen Dollars und zu 50% aus den 5 Schlangenwährungen zusammensetzt, werden zur Zeit Erfolgchancen zugesprochen. Vielleicht wäre auch Österreich der Beitritt zum europäischen Währungsverbund eine Überlegung wert. Die durchaus gute Bewährung des Schillings seit der Abschaffung der festen Wechselkurse, sowie die traditionelle ausgeglichene Zahlungsbilanz der Republik, würden meiner Meinung nach ein solches Experiment erleichtern wenn nicht gar herausfordern...

Nach dieser Übersicht über den gesamtwirtschaftlichen Hintergrund und über die Eigenarten unserer devisenrechtlichen Lage, möchte ich mich nun den Rahmenbedingungen zuwenden, welche die Entwicklung eines internationalen Finanzplatzes in Luxemburg ermöglicht oder gefördert haben. Dabei sei generell hervorgehoben, daß das Entstehen einer Eurobanken-Metropole in Luxemburg nicht einer bestimmten, einer einzigen Ursache zugeschrieben werden kann, sondern daß vielmehr ein ganzes Bündel von Umständen zusammengewirkt haben. Die meisten Vorteile unseres Standortes sind auch nicht spezifisch luxemburgisch und werden ebenfalls in diesem oder jenen anderen Lande vorgefunden, nur eben nicht alle am gleichen Punkt.

Den ersten wichtigen Faktor kennen Sie: zusammen mit Belgien besitzen wir einen gespaltenen Devisenmarkt, der eine absolute Freiheit des Geld- und Kapitalverkehrs erlaubt. Der gleiche Mechanismus bringt weiter den entscheidenden Vorteil, daß ein Konflikt zwischen einer nationalen Geld- und



Kreditpolitik und einem international orientierten Bankgeschäft ausgeschlossen ist. Wechselkursprobleme wie sie die Schweiz heute kennt, wären wohl in Luxemburg, ohne die beschriebenen Devisenbestimmungen, früher und stärker zum Tragen gekommen wegen der bedeutend kleineren Dimension unserer Volkswirtschaft.

Wie andere internationale Finanzplätze kennt Luxemburg keine Quellenangaben auf Zinsen und Coupons von Auslandskunden; auch das Emissionsgeschäft ist frei von besonderen Gebühren, und schließlich unterliegen die sogenannten Holdinggesellschaften keiner Einkommensteuer. Dafür aber zahlen die Banken selbst recht hohe Körperschafts- und Gewerbesteuern.

Im Gegensatz zu Belgien kennt Luxemburg den Typ der Universalbank, die gleicherweise im kurzfristigen wie im längerfristigen Geschäftsbereich tätig sein darf.

Die in Luxemburg etablierten Banken unterliegen nicht der Verpflichtung bei einer Zentralbank Mindestreserven zu hinterlegen. Das in Luxemburg sehr streng befolgte Bankgeheimnis wird von den in- und ausländischen Banken äußerst geschätzt. Die politische Stabilität, der dauerhafte soziale Frieden und die positive Einstellung der Behörden sind Vorteile die von den ausländischen Banken sehr schnell anerkannt wurden und deren Implantation in Luxemburg gefördert haben.

Als weiterer Vorteil konnte Luxemburg seine zentrale geographische Lage im Herzen der Europäischen Gemeinschaften ins Feld führen, sowie das Vorhandensein recht guter Verkehrs- und Telekommunikationsbedingungen.

Im Vergleich zu London zeichnet sich Luxemburg durch niedrigere Niederlassungs- und Betriebskosten aus, beispielsweise was die Mietpreise für Büroräume angeht, sowie durch ein mehrsprachiges Personal und mehrsprachige Verwaltungen. Hinzu gesellt sich ein recht gutes Angebot an Rechts- und Wirtschaftsberatung.

Von einer entscheidenden Bedeutung ist ohne Zweifel auch die Luxemburger Bankkontrolle, die zugleich unbürokratisch und doch recht wirksam arbeiten kann, weil sie weniger auf abstrakte Normen und starre Texte aufgebaut ist als auf eine praxisnahe Gesamtbeurteilung der einzelnen Banken und eine schnelle Anpassungsfähigkeit an neue Entwicklungen.

Hier liegt der Grundstein unseres guten internationalen Rufes: deswegen erlauben Sie mir bitte, etwas eingehender darzulegen, wie Luxemburg das heikle Problem gelöst hat, eine strenge und wirksame Kontrolle auszuüben, ohne dabei das Bankgeschäft ungebührlich einzuengen.

Bei der Schaffung des Postens eines Bankkommissars setzte der großherzogliche Erlaß vom 17. Oktober 1945 nur den allgemeinen Rahmen fest. Unter dem Zeichen des Sparererschutzes und der Aufsicht über den Kreditmarkt obliegt dem Bankkommissar die generelle Aufgabe zu prüfen, ob die Institute, in Konformität mit der Rechtslage, ihre Geschäfte durchführen. Durch die großherzoglichen Erlasse vom 19. Juni 1965 und 22. Dezember 1972 wurden die Befugnisse des Bankkommissars bezüglich der

Überwachung der Kreditinstitute präzisiert sowie auf den Bereich der Wertpapieremissionen und Investmentfonds ausgedehnt. Gleichzeitig wurden ihm eine Reihe von Kompetenzen übertragen, die in anderen Ländern zum Instrumentarium der Notenbank gehören, z. B. die Möglichkeit mit den Banken Abmachungen im Hinblick auf eine Begrenzung der Kreditvergabe zu treffen, sowie die Regulierung der Emissionstätigkeit an den Wertpapiermärkten.

Im Verhältnis zum Finanzminister, der ihn ernannt, ist der Bankkommissar autonom was seine eigentliche Kernaufgabe, nämlich die Aufsicht, angeht. Die ihm zugewiesenen Funktionen im Bereich der Kreditpolitik kann er hingegen nur mit Zustimmung des Finanzministers ausüben.

Allgemein kann man feststellen, daß die Gesetzestexte, die die Befugnisse der Bankenaufsicht regeln, nur wenige spezifische Vorschriften enthalten, und daß daher der Ermessungsspielraum bezüglich der Wahl und des Einsatzes der Instrumente verhältnismäßig groß erscheint. Diese Art an das Problem heranzugehen hat sich in der Praxis gut bewährt, indem sie es dem Bankkommissariat ermöglicht, seine Kontroll- und Weisungsmöglichkeiten den sich rasch verändernden Gegebenheiten anzupassen, ohne dabei von formalen Texten behindert zu sein.

Eine detaillierte Beschreibung der Praxis der Bankenaufsicht würde den Rahmen dieses Vortrags sprengen: ich umreiße daher nur die Hauptzüge der Interventionen des Kommissars, einerseits bei der Prüfung neuer Zulassungsgesuche und andererseits bei der laufenden Überwachung.

Wichtig für die Qualität des Bankplatzes Luxemburg sind die relativ strengen Voraussetzungen, die für die Erteilung der Geschäftserlaubnis zu erfüllen sind. Die persönliche Honorigkeit und die fachliche Qualifikation der Antragsteller müssen nachgewiesen werden. Ausschlaggebend bei der Beurteilung der fachlichen Befähigung ist, nebst der Ausbildung, allein die bankspezifische Berufserfahrung in verantwortlicher Position. Das zur Gründung einer Bank erforderliche Mindestkapital beträgt derzeit 250 Millionen Franken oder etwa 120 Millionen Schilling.

Die vergleichsweise hohe Mindestinvestition, die zur Gründung einer Bank in Luxemburg erforderlich ist, entspricht einer bewußt selektiven Politik der Qualität. Die für die Leitung der Bank verantwortlichen Personen müssen ihren Wohnsitz in Luxemburg haben. Briefkastenbanken können in Luxemburg unter keinen Umständen geduldet werden. Eine Mindestausstattung an Personal ist zwar nicht formell vorgeschrieben, die Praxis hat aber gezeigt, daß im Bereich der Eurobanken, beim Start einer neuen Bank, ein Modul von 7 bis 9 Beschäftigten als Grundausrüstung die Regel ist. Betrachtet man die reinen Eurobanken als Gruppe, so liegt der Durchschnitt bei 17 Beschäftigten, mit einer Spannweite, die von 6 bis 65 Beschäftigte reicht.

Die eigentliche Kontrolle über die Banken beruht einerseits auf ausführlichen monatlichen oder vierteljährlichen Meldungen und andererseits auf Feldprüfungen durch die Inspektoren der Bankkontrolle.

Grundlage der laufenden Überwachung, die das Bankkommissariat ausübt, sind die monatlichen Meldungen der Banken zur Bilanzstatistik sowie die



vierteljährlich von den Banken einzureichenden Aufwands- und Ertragsrechnungen. Die geographische Verteilung der Aktiva und Passiva wird vierteljährlich in einer Gliederung, die sich auf mehr als 120 Länder erstreckt, nachgewiesen. Liefer- und Abnahmeverpflichtungen aus Devisentermingeschäften werden auf Bruttobasis monatlich nach Devisen- und Fristigkeitsgruppen der Aufsichtsbehörde mitgeteilt. Eine von den Banken vierteljährlich einzureichende Gliederung der Aktiva und Passiva nach Restlaufzeiten ermöglicht einen Einblick in die Fristentransformation.

Die laufende Überwachung der Banken von den Schreibtischen der Aufsichtsbehörde bietet aber letztlich keine Gewähr dafür, daß « Dichtung und Wahrheit » — gewollt oder ungewollt — nicht auseinanderklaffen. Der regelmäßigen Kontrolle der Banken durch Inspektionsteams des Bankenkommissariats ist daher eine entscheidende Rolle beizumessen. Über die Kontrolle der formalen Richtigkeit der ausgewiesenen Zahlen hinaus gestattet diese Feldarbeit einen Einblick in die Organisation und in sonstige, mehr qualitative Aspekte der überwachten Institute. Im Rahmen der direkten Revision durch das Bankenkommissariat wird jedes Kreditinstitut mindestens einmal im Jahr kontrolliert. Wurden bei der turnusmäßigen Kontrolle Mängel festgestellt, so wird die Leitung der Bank aufgefordert, diese zu beheben. Der Erfolg der getroffenen Maßnahmen wird dann im Rahmen einer Nachkontrolle geprüft. In besonders kritischen Fällen überwacht ein Inspektionsteam sogar Tag für Tag an Ort und Stelle den Ablauf der Geschäfte. Zusammenfassend kann man feststellen, daß die Präsenz der Inspektoren der Aufsichtsbehörde in den Banken als ebenso normal empfunden wird wie jene der vom Verwaltungsrat bestellten Wirtschaftsprüfer.

Die Grundsätze, die die Banken hinsichtlich der Eigenmitteldeckung und Liquidität zu beachten haben, sind teils gesetzlich definiert, teils durch ein Reglement des Bankenkommissars festgesetzt.

Die Eigenmittel müssen mindestens 3 Prozent der Fremdmittel ausmachen, wobei der Bankenkommissar diesen Prozentsatz durch Verordnung bis auf 10 Prozent anheben kann. Die liquiden Anlagen (mit einer Laufzeit bis zu 30 Tagen) dürfen nicht weniger als 30 Prozent der gesamten Verbindlichkeiten ausmachen. Das Anlagevermögen (einschließlich der Beteiligungen) sowie die Ausleihungen an verbundene Unternehmen im Nichtbankbereich müssen voll durch Eigenmittel gedeckt sein.

Auf dem Gebiet der Sanktionen reichen die Mittel des Bankenkommissariats von der Verweigerung des Prüfungsvermerks ohne den der Jahresabschluß nicht veröffentlicht werden darf, über Strafen in Form von Bußgeldern bis hin zum formellen Antrag auf Entzug der Geschäftserlaubnis. Nicht zuletzt wegen des kontinuierlichen und sehr unmittelbaren Kontaktes zwischen den Banken und der Aufsichtsbehörde, können Fehlentwicklungen in der Regel frühzeitig erkannt und noch im Vorfeld des Sanktionsbereiches abgefangen werden.

Die Bankenkontrolle in Luxemburg ist also eine maßgeschneiderte, wirklichkeitsbezogene Kontrolle, deren Geschmeidigkeit ihrer Strenge nicht im Wege

steht. Wir sehen ab von Dogmatismus und wollen keine Polizisten oder Scharfrichter sein, sondern Helfer und Dialogpartner des Bankensektors, in dem gemeinsamen Bemühen den Finanzplatz sauber zu halten.

Kaiser Franz Joseph bemerkte einmal, er sei von berufswegen eigentlich nicht republikanisch eingestellt. Genauso kann man sagen, die Banker seien von berufswegen eigentlich nicht für eine staatliche Intervention. Und doch zeigt sich in Luxemburg, daß eine fruchtbare Zusammenarbeit möglich ist.

In der Anfangsphase der Euro-Finanzmärkte fungierten die Luxemburger Banken vorrangig als Depot- und Zahlstellen der Eurobondanleihen und übten des weiteren eine Reihe administrativer Funktionen bei der Erstellung und Unterzeichnung der Verträge sowie der Börseneinführung aus. Da in Luxemburg auf ausländischen Wertpapieren keine Stempelgebühren und auf den Zinsen derselben keine Quellensteuern erhoben werden, bot der Luxemburger Bankplatz diesem sozusagen spontan entstandenen und grenzüberschreitenden Wertpapiermarkt diejenigen Vorteile, die zu seiner Entfaltung erforderlich waren. Darüber hinaus verfügt Luxemburg über eine Börse, welche seit ihrer Gründung Ende 1929 auf den Handel in ausländischen Wertpapieren ausgerichtet ist, aber diese Zielsetzung bis zu der Entstehung des Eurobondmarktes eigentlich nie in die Tat umzusetzen vermochte.

Ende 1965 aber waren schon 112 Euro-Anleihen an der Luxemburger Börse notiert; heute ist diese Zahl auf 1120 Papiere angestiegen.

Übrigens wirken eine Reihe von Banken, die von Luxemburg aus internationale Bankgeschäfte ausüben, neben den soeben aufgeführten Tätigkeiten eher administrativer Art, auch aktiv bei der Festübernahme sowie der Unterbringung und dem Handel der Eurobondanleihen mit.

Da sich seit 1963 und in gesteigertem Maße in den letzten Jahren ein reger grenzüberschreitender Handel zwischen spezialisierten Banken und Maklerfirmen auf dem Sekundärmarkt der Euroanleihen entwickelte, ergab sich die Notwendigkeit der Schaffung einer internationalen, neutralen und selbständig operierenden Clearingstelle, die den Erfordernissen aller Beteiligten Rechnung tragen sollte.

Zu diesem Zweck gründeten im Jahre 1970 in Luxemburg 71 Banken aus 11 Ländern die Gesellschaft CEDEL, deren System heute über 860 Teilnehmer in über 40 Ländern angegliedert sind, die über 2400 verschiedene Wertpapiere betreuen und Wertpapierdepots von insgesamt 16,2 Milliarden \$ begreift.

Ziel des CEDEL-Systems ist die Zentralisierung der Wertpapierdepots und die automatische Abwicklung der Geschäfte, Lieferung gegen Zahlung, durch einfachen Buchübertrag. Dadurch, daß die effektive Lieferung der Papiere entfällt und CEDEL die Verwaltung der Papiere mit den damit verbundenen Dienstleistungen übernimmt, können CEDEL-Mitglieder sich voll und ganz den eigentlichen Kauf- und Verkaufsgeschäften widmen. Die Kosteneinsparung, die dadurch erreicht wird, kommt nicht nur den CEDEL-Teilnehmern zu Gute, sondern indirekt auch dem großen Kreis der Wertpapieigentümer.

Während somit die Probleme im Bereich der Wertpapierabwicklung weitgehend gelöst sind, bedingt der eigentliche Wertpapierhandel als solcher im internationalen Interbankgeschäft noch recht hohe Kosten z. B. durch zahlreiche und zeitraubende Telefonanrufe um den Handelspartner mit dem günstigsten Angebot ausfindig zu machen. Um hier Abhilfe zu schaffen, wurde von 69 führenden Banken aus 14 Ländern, in Zusammenarbeit mit der Luxemburger Wertpapierbörse, eine Studiengruppe ins Leben gerufen: ihre Vorarbeiten haben im September 1977 zur Errichtung einer Gesellschaft in Luxemburg geführt, die unter dem Namen « EUREX » ein computerisiertes Eurobond-Handelssystem starten will und im Januar 1979 betriebsbereit sein soll. Diese transnationale und transkontinentale voll automatisierte Börse, die rationeller und preisgünstiger arbeiten wird, soll den bestehenden Sekundärmarkt untermauern und beleben; dies könnte zu einer größeren Liquidität der Euro-Emission führen.

Auf Grund der in Luxemburg bestehenden Holding-Steuer-gesetzgebung haben sich auch rund 100 Investment-Fonds niedergelassen, unter ihnen auch ein zum IOS-Imperium gehörender Fonds mit Namen « International Investment Trust ». Als diese weltweite Gruppe zusammenbrach, blieb ihr Luxemburger Ableger selbstverständlich nicht unverschont von diesem Debakel. Glücklicherweise gehört IIT unter den IOS-Fonds zu jenen, welche die höchsten Quoten ausbezahlen werden und teilweise schon ausbezahlt haben. Wie in den meisten Ländern unterstanden auch in Luxemburg die Investment-Fonds keinem besonderen Aufsichtsamt. Die Behörden haben schnell reagiert und seit Dezember 1972 unterliegen die Fonds dem Bankenkommissar, der seither auch schon eine Reihe von Fonds geschlossen oder des Landes verwiesen hat.

Der eigentliche « take off » Luxemburgs zu einem internationalen Finanzplatz begann erst in den sechziger Jahren und muß in engem Zusammenhang gesehen werden mit dem Entstehen des sogenannten Euromarktes. Es ist nicht zu leugnen, daß dem Euro-markt, zumindest zu Beginn, ein gewisser Ruf von Labilität ja Unsolidität anhaftete. Diese Bedenken waren besonders in Zentralbank-Kreisen ausgeprägt, die ein Unterlaufen ihrer Wirtschafts-, Finanz- und Konjunkturpolitik durch diesen schnell wachsenden internationalen Markt befürchteten, der keinen wie auch immer gearteten Restriktionsmaßnahmen unterliegt. Mittlerweile hat sich die Einsicht durchgesetzt, daß der Euromarkt zu einem unverzichtbaren Bestandteil des Systems internationaler Finanzbestimmungen geworden ist, das dem Weltwährungssystem wertvolle Dienste leistete auf dem Gebiete des Petro-dollar-Recycling und der großen Zahlungsbilanzdefizite.

In der zweiten Hälfte der sechziger Jahre ließen sich die ersten Eurobanken in Luxemburg nieder, um von dort aus ihre « wholesale banking »-Geschäfte durchzuführen. Vor dem damals einsetzenden « Bankenboom » gab es nur etwa 15 Banken für den Inlandsmarkt. Ende 1969 zählte Luxemburg aber schon 32 Banken mit einer Bilanzsumme von 140 Milliarden Franken oder 70 Milliarden Schilling, das ist das Dreifache der Bilanzsumme von 1965. In den

vier folgenden Jahren stieg die Zahl der US-Banken von 4 auf 18, die der deutschen Institute von 2 auf 16, die Gesamtzahl der Banken kletterte von 32 auf 75 Einheiten. Das Geschäftsvolumen wuchs jährlich um 50 bis 60%, und Mitte 1974 erreichte die Gesamt-Bilanzsumme des Finanzplatzes 1000 Milliarden Franken oder umgerechnet 500 Milliarden Schilling.

Der Betätigungsbereich der Eurobanken liegt im allgemeinen mit unterschiedlichen Schwerpunkten im kurz- und mittelfristigen Eurokreditgeschäft zu festen und variablen Zinssätzen, im Wertpapiergeschäft sowie im Geld- und Devisenhandel. Entsprechend der Struktur des Eurogeschäftes, handelt es sich überwiegend um Großgeschäfte, die relativ weniger Personal erfordern als das Kleingeschäft. Die Eurobanken sind in der Regel sogenannte Etagen-Banken, die sich nicht am lokalen Markt betätigen, einmal weil sie keine Genehmigung für das Wechselgeschäft im « regulierten Markt » beantragt haben und daher sich auf Devisen und den freien Markt beschränken müssen; außerdem ist die Struktur der typischen Eurobank, von der Personal- und sonstigen Ausstattung aus gesehen, nicht dazu geeignet.

Meine sehr geehrten Damen und Herren, ich habe Ihnen einen Überblick gegeben über die Entstehung des Eurobankplatzes Luxemburg und über seinen rasanten Aufschwung bis in das Jahr 1974.

Diesem Datum kommt eine große Bedeutung in der Geschichte der Euromärkte zu, die plötzlich ihre härteste Bewährungsprobe zu bestehen hatten: durch verschiedene Bankinsolvenzen in den USA und in Europa, darunter die bekannte Herstatt-Bank aus Köln, sowie durch beträchtliche Verluste im Devisengeschäft, selbst bei renommierten Banken, ist plötzlich eine Vertrauenskrise entstanden. Doch hier zeigte sich ganz deutlich, daß das Interesse am Fortbestand des Euro-Marktes bei allen Beteiligten in weitem Maße vorhanden war. Die am Euro-Geldmarkt arbeitenden Banken griffen zunächst zur Selbsthilfe. Sie operierten entsprechend zurückhaltender, um nicht zu sagen vorsichtiger, legten bei Ausleihungen aller Art strengere Bonitätsmaßstäbe an und bemühten sich um ausreichende Liquiditätsvorsorge. Sie wurden hierbei unterstützt durch die nationalen Währungsbehörden, die eine wesentlich strengere Kontrolle des Devisengeschäftes einführt und durch die jeweiligen Muttergesellschaften, die entweder Patronatserklärungen für ihre Euro-Institute abgaben oder aber sich öffentlich für deren Aktivitäten als verantwortlich bezeichneten.

Besonders Luxemburg bestand die Bewährungsprobe gut. Als nach dem Zusammenbruch des Bankhauses Herstatt die Einlagen von Nichtbanken am Eurodevisenmarkt im 3. Quartal 1974 nur noch um circa 300 Mill. Dollar wuchsen, konnte der Bankplatz Luxemburg davon mit 120 Millionen Dollar einen reichlich überproportionalen Anteil für sich verbuchen. Die bewußt selektiv geführte Politik der Qualität, seitens Luxemburgs Behörden bei der Zulassung neuer Institute zeigte hier deutlich ihre Erfolge.

In den letzten Jahren nun hat sich die Wachstumsrate unseres Bankplatzes normalisiert. In Bezug auf die Zahl der Banken, brachte 1975 eine Konsolidierungspause. Im Jahre 1976 stieg vor allem die Zahl

der skandinavischen Banken in Luxemburg.

Heute zählt unsere Bankengemeinschaft insgesamt 90 aktive Banken, davon 12 aus Belgien und Luxemburg, 20 Deutsche, 12 US Amerikanische, 10 Skandinavische, 6 Französische, 6 Schweizer, 24 Banken aus anderen Ländern, wie Italien, Japan, Israel und den Arabischen Staaten und 9 multinationale « joint-venture » Banken. Die deutschen Banken besitzen einen großen Anteil am Gesamtvolumen, während der Anteil der US-Banken deutlich rückläufig ist. Die schnellste Expansionsrate erleben derzeit die Skandinavischen und Schweizer Institute.

Der internationale Charakter des Finanzplatzes geht klar aus der Tatsache hervor, daß die Transaktionen mit dem Ausland etwa 80% des Gesamtvolumens der Bankgeschäfte darstellen.

Im Vergleich zu den Gesamtdaten, welche die neun wichtigsten europäischen Länder am Eurogeldmarkt der Bank für Internationalen Zahlungsausgleich regelmäßig mitteilen, verzeichneten die Bruttoauslandsforderungen in Devisen der Luxemburger Banken von Dezember 1973 bis Ende 1977 einen Anstieg von 7,2 auf 11,7%, indessen der Anteil ihrer Verbindlichkeiten am gesamten Markt sich während dieser Zeit von 6,6 auf 10,9% erhöhte.

Will man den Markt in seinem realen Ausmaße beachten indem man die Interbank-Transaktionen ausklammert, stellt man fest, daß Luxemburg in derselben Zeitspanne seinen Anteil an Eurokrediten von 16,3 auf 25,3% und an Euroeinlagen von 6,9 auf 11,7% verbessern konnte.

Die Netto-Gläubigerstellung Luxemburgs am Euro-Devisenmarkt belief sich Ende 1977 auf rund 2 Milliarden US-Dollar; somit befindet sich ein wesentlicher Teil der Luxemburger liquiden Wirtschaftsmittel am Euro-Geldmarkt.

Da die Niederlassungen deutscher Banken in Luxemburg eine besondere Bedeutung am Finanzplatz Luxemburg gewonnen haben, konnte Luxemburg in dem noch immer vom Dollar beherrschten Markt eine Spezialisierung in DM-Transaktionen entwickeln.

Die allgemeine Tendenz einer verringerten Beteiligung Westeuropas am gesamten Euromarkt bestätigte sich weniger für Luxemburg. Der Schwerpunkt der geographischen Aufteilung der von Luxemburger Banken getätigten Euro-Transaktionen liegt in Europa. Etwa 72% der Guthaben und 81% der Verpflichtungen der Luxemburger Eurobanken betreffen die Länder Westeuropas, und dies kann, im Hinblick auf mögliche Überverschuldungsfolgen einiger nicht industrialisierten Länder nur begrüßt werden.

Einen Nebenaspekt des Finanzplatzes möchte ich noch kurz anschnitten, weil er in den letzten Monaten Anlaß zu Diskussionen gab, die eine prompte Abänderung verschiedener Gesetzesbestimmungen zur Folge hatten.

Es handelt sich dabei um unsere Holdingbestimmungen. Unter einer Holdinggesellschaft verstehen wir in Luxemburg ausschließlich sogenannte « reine Holdings », das heißt Gesellschaften denen keinerlei kommerzielle oder industrielle Tätigkeit erlaubt ist, und die sich demnach darauf beschränken, Beteiligungs-Portfolios zu verwalten. Auf Grund unserer Gesetzgebung von 1929 unterliegen die Holdinggesellschaften in Luxemburg lediglich einer einmaligen

Einschreibe-Gebühr bei der Gründung oder einer Kapitalerhöhung, sowie einer jährlichen Abonnements-Taxe die auf ihrem Kapital berechnet wird. Die Befreiung von jedwelcher Einkommen- und Gewerbesteuer beruht auf der Überlegung, daß eine solche Abgabe notgedrungen eine Doppelbesteuerung darstellen müßte, da die Einnahmen dieser Holdings ausschließlich aus schon versteuerten Reinerträgen gewerblicher Firmen besteht, deren Kapital den Holdings gehört. In anderen Ländern wird diese Doppelbesteuerung mit diversen andern Mitteln verhindert, beispielsweise mit steuerlichen Sonderregelungen für Schachtelbeteiligungen oder über Steuerrückvergütungen oder -anrechnungen.

Die meisten der 3000—4000 in Luxemburg ansässigen Holdinggesellschaften gehören Ausländern und beschränken sich darauf, in Luxemburg die vorgeschriebenen Formalitäten zu erfüllen. Ansonsten führen sie ein mehr oder weniger Briefkasten-Dasein. Da sie in unserm Land keine gewerbliche Tätigkeit ausüben, brauchen sie keine Handelsermächtigung und unterliegen auch keiner besonderen Aufsicht.

Als nun vor nicht allzulanger Zeit in Frankreich ein Finanzskandal aufgedeckt wurde, in den ein bekannter Abgeordneter verwickelt war, stellte sich heraus, daß der betreffende Geschäftemacher vor Jahren auch in Luxemburg eine Gesellschaft gegründet hatte oder hatte gründen lassen. Da diese Gesellschaft die in Luxemburg geltenden Bestimmungen, vor allem in Bezug auf die Jahresversammlungen und die Veröffentlichung der Bilanzen, nicht nachkam, wurde ihr Geschäftssitz in Luxemburg aufgekündigt, so daß sie de facto nicht mehr in Luxemburg existierte ohne jedoch formell aufgelöst zu sein.

Obschon den Luxemburger Behörden und der Luxemburger Finanzwelt keinerlei Vorwürfe gemacht werden konnten, und obschon nicht nachgewiesen wurde, daß die Gesellschaft zu irgendwelchen illegalen Zwecken gedient haben soll, erkannte man, daß der Ruf des Finanzplatzes eines Tages in der ausländischen öffentlichen Meinung Schaden erleiden könnte durch den einen oder anderen unehrlichen Geschäftemacher im Holdingbereich. Innerhalb weniger Wochen und noch vor den Sommerferien verabschiedete das Parlament eine Reihe strengerer Bestimmungen für die Holdinggesellschaften. Unter anderem ist es jetzt möglich von amtswegen Holdinggesellschaften aufzulösen, welche die Gesetze und Verordnungen oder auch nur die eigene Satzung nicht respektieren. Die Luxemburger Behörden und Finanzkreise demonstrieren damit einmal mehr ihre Politik der Qualität.

Ich möchte mich nun, meine Damen und Herren, dem Ausblick zuwenden und ein paar Worte über die Zukunftsperspektiven Luxemburgs verlieren.

Es wäre wohl vermessen, längerfristige Prognosen über die Entwicklung der Euromärkte zu wagen. Derzeit deutet jedoch nichts darauf hin, daß die Weltwirtschaft in absehbarer Zeit ohne diese Institutionen auskommen könnte. Angesichts der flauen Aktivität auf dem Kreditsektor ist vorerst mit einem sehr mäßigen Wachstum des Geschäftsvolumens zu rechnen.

Seinen Anteil am Gesamtvolumen konnte Luxemburg in den letzten Jahren wesentlich ausbauen. Un-



sere Hoffnungen gehen nun dahin, daß wir diesen hohen Anteil in der nächsten Zeit halten können.

Zu diesem vorsichtigen Optimismus glaube ich mich berechtigt angesichts etlicher Maßnahmen, die wir in den kommenden Monaten zu treffen beabsichtigen und die es Luxemburg erlauben sollen, was gewisse Bankgeschäfte angeht, auf steuerlichem Gebiet mit anderen Ländern gleichzuziehen. Dabei handelt es sich nicht um eine generelle Steuersenkung, sondern um eine gezielte Anpassung spezifischer Bestimmungen.

Die betreffende Reform, die übrigens keinen Steuerausfall bedingen wird, da sie unter anderm eine Anhebung der Taxen für Holdinggesellschaften einschließt, begreift die ab 1. 1. 1978 in Kraft getretene Abschaffung der Mehrwertsteuer für Transaktionen mit Anlagegold, sowie ebenfalls die Abschaffung der auf gewissen internationalen Wechseln noch bestehenden Stempelgebühr. Zudem werden die Bestimmungen über die steuerfreie Sammelwertberichtigung für normales Kreditrisiko verbessert, während die Steuerbehörden künftig im Ausland auf gewissen Bankgeschäften gezahlte Quellenabgaben steuerlich anrechnen werden.

Als ein gutes Omen für die Entwicklung in der näheren Zukunft darf man es jedenfalls ansehen, daß seit Jahresbeginn wieder neue Banken sich in Luxemburg niedergelassen haben und daß wahrscheinlich noch etliche weitere in den kommenden Monaten folgen werden. Wir erhoffen uns vor allem eine weitere Diversifizierung der Geschäfte und eine noch größere geographische Streuung der in Luxemburg, durch Tochterbanken vertretenen Institute.

Zwischen Ihrem Lande und dem meinen konnten die Geschäftsverbindungen auf dem Gebiet des Finanz- und Bankwesens in den letzten Jahren entscheidend ausgebaut werden. Eine ganze Reihe von Eurobonds österreichischer Firmen sind an der Luxemburger Börse notiert und immer zahlreichere Banken stehen in immer engerem Kontakt mit Luxemburger Eurobanken. Heute schon sind zwei Ihrer Kreditinstitute mittelbar in der Luxemburger Bankengemeinschaft vertreten: die Girozentrale der Österreichischen Sparkassen, die einen 12,5prozentigen Anteil an der Banque NordEurope erworben hat, und die Genossenschaftliche Zentralbank, die mit 4prozentiger Beteiligung bei der BHF-Bank-AG-International eingestiegen ist.

Nachdem der Euromarkt seine Feuerprobe bestanden hat und seine Solidität unter Beweis stellen

konnte, bin ich überzeugt, daß die Österreichischen Banquiers sich künftig noch direkter am Finanzplatz Luxemburg interessieren werden.

Sie sind als besonders umsichtige Geschäftsleute bekannt. Partner von einer solchen Qualität können auf unserem Finanzplatz nur willkommen sein. Ich bin überzeugt, daß mich meine Hoffnung nicht enttäuschen wird, wenn ich sage, daß wir uns über kurz oder lang wiedersehen werden bei der Eröffnung der ersten Luxemburger Niederlassung einer Österreichischen Bank.

Schließlich könnten noch intensivere Geschäftsverbindungen die seit langem bestehenden freundschaftlichen und herzlichen Beziehungen unserer beiden Länder nur noch vertiefen, dies nachdem unsere Kontakte in den letzten Jahren vor allem auf kultureller Ebene vorangetrieben wurden.

Die österreichisch-luxemburgische Freundschaft hat schließlich, wie Sie wissen, handfeste historische Hintergründe. In seiner wechselvollen Geschichte als Zankapfel der europäischen Nationen, kannte Luxemburg von 1713 bis 1795 eine sogenannte « Österreichische Epoche ».

Im Gegensatz zu den meisten Fremdherrschaften in unserm Lande gilt diese Periode als eine Zeit des Friedens und des Aufblühens. Im Vertrag von Utrecht von 1713 wurden die Spanischen Niederlande, darunter auch Luxemburg, Kaiser Karl dem VI. von Habsburg zugesprochen. Seine Herrschaft und die seiner Tochter Maria-Theresia brachten dem Land eine Reihe von fortschrittlichen Reformen, vor allem im Justiz-, Unterrichts-, Wirtschafts- und Finanzwesen. Heute noch bildet das unter Maria-Theresia aufgestellte Kataster die Grundlage für eine gerechte Steuerverwaltung. Der Tod der im ganzen Land beliebten Kaiserin wurde damals zu einem nationalen Trauertag, dies zumal das luxemburgische Volk nach der segensreichen Österreichischen Epoche eine äußerst blutige 2. Französische Epoche durchstehen mußte...

Meine sehr geehrten Damen und Herren. Nach diesem « flash back » um 250 Jahre in unsere gemeinsame Vergangenheit, möchte ich mich recht herzlich für Ihre Aufmerksamkeit bedanken.

Ich bin davon überzeugt, daß die von jedweden geopolitischen Auseinandersetzungen und wirtschaftlichen Fehden bare österreichisch-luxemburgische Freundschaft auch in Zukunft Beispielcharakter haben wird.